



Anciens Combattants Canada

Budget des dépenses
1998-1999

Un rapport sur les plans et les priorités

Anciens Combattants Canada

Budget des dépenses
1998-1999

Un rapport sur les plans et les priorités

Approuvé



Ministre des Anciens Combattants

Table des matières

Section I : Messages	1
Message du ministre	1
Déclaration de la direction	2
Section II : Vue d'ensemble du Portefeuille	3
Mandat, rôles et responsabilités	3
Objectif	3
Plan de dépenses	5
Section III : Plans, priorités et stratégies	6
Résumé des plans, priorités et stratégies clés	6
Détails par programme et secteur d'activités	8
1. Programme des Anciens Combattants	8
1.1 Secteur d'activités des Prestations et services	8
1.1.1 Secteur de service des Pensions et allocations	13
1.1.2 Secteur de service des Services juridiques des pensions	14
1.1.3 Secteur de service des Soins de santé	15
1.1.4 Secteur de services de la Commémoration	18
1.2 Secteur d'activités de l'Administration ministérielle	20
2. Programme du Tribunal des anciens combattants (révision et appel)	24
2.1 Secteur d'activités du Tribunal des anciens combattants (révision et appel)	25
Section IV : Renseignements supplémentaires	26
Tableau 1: Autorisations de dépenser - Résumé du Portefeuille, Partie II du Budget principal des dépenses	26
Tableau 2 : Structure de planification, de rapport et de responsabilisation	27
Tableau 2.1 : Équivalents temps plein (ETP) prévus par programme et secteur d'activités	29
Tableau 3 : Dépenses prévues pour les grands projets de l'État par programme et secteur d'activité	30
Tableau 4 : Sommaire des articles courants de dépenses du Portefeuille	33
Tableau 5 : Ressources du Portefeuille par programme et secteur d'activités pour l'exercice du Budget principal des dépenses	36
Tableau 6 : Paiements de transfert par programme et secteur d'activité	37
Tableau 7 : Recettes par programme	39
Tableau 8 : Coût net des programmes pour 1998-1999	40
Tableau 9 : Liste des lois et des règlements	41
Tableau 10 : Comparaison entre la structure des activités sous le Cadre du plan opérationnel (CPO) et les secteurs d'activités et de service sous la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR)	44
Tableau 11 : Comparaison entre le Budget principal des dépenses en 1997-1998 selon le Cadre du plan opérationnel (CPO) et le Budget principal des dépenses prévu en 1998-1999 selon la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) -- Équivalents temps plein (ETP) et ressources	45
Tableau 12 : Références	46
Section IV : Index	47

Section I : Messages

Message du ministre



Je suis heureux de vous présenter le Rapport sur les plans et les priorités du portefeuille des Anciens Combattants pour les exercices 1998-1999 à 2000-2001.

En 1998-1999, le portefeuille des Anciens Combattants continuera de souligner les réalisations et les sacrifices des anciens combattants du Canada. À cette fin, le Ministère participera à des pèlerinages et à d'autres activités commémorant la bataille de l'Atlantique, le 45^e anniversaire de la signature de la Convention d'armistice de Corée et le 80^e anniversaire de la fin de la Première Guerre mondiale. Il incitera en outre les jeunes du Canada à s'intéresser davantage à l'histoire de guerre du Canada et à leur riche héritage.

Un autre aspect important du mandat d'Anciens Combattants Canada est la prestation en temps voulu d'avantages et de services efficaces et appropriés. Au cours des ans, Anciens Combattants Canada a dû adapter ses programmes en fonction de l'évolution des besoins de ses clients. Dans les années qui ont immédiatement suivi les années de guerre, les programmes visaient surtout à faciliter la réinsertion et le rétablissement de ceux-ci, puis on a commencé à offrir un soutien financier. Aujourd'hui, les programmes et services visent surtout à satisfaire les besoins de pensions d'invalidité et de soins de santé.

En 1998-1999 et dans l'avenir, le Ministère sera fidèle à sa fière tradition et verra à améliorer ses processus et systèmes de prestation de services. Ceux-ci feront l'objet d'une évaluation et seront adaptés pour répondre aux besoins de plus en plus complexes de ses clients. En modernisant son infrastructure technologique, le Ministère permettra à son personnel de satisfaire les besoins changeants des anciens combattants et de continuer de les servir en leur vouant toute la dignité et le respect qu'ils méritent.

L'année qui vient nous réserve de nombreux défis, mais nous verrons à perpétuer le souvenir des réalisations des anciens combattants et à mettre en oeuvre les nouveaux modes de prestation de service qui nous donneront les moyens de faire face à l'évolution de leurs besoins actuels et futurs.


L'honorable Fred J. Mifflin, député
Ministre des Anciens Combattants

Déclaration de la direction

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Un rapport sur les plans et les priorités 1998-1999

Je soumetts, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités de 1998-1999 d'Anciens Combattants Canada.

Je soumetts, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités de 1998-1999 du Tribunal d'appel des anciens combattants (révision et appel).

À ma connaissance (et sous réserve des observations ci-dessous), les renseignements :

Décrivent fidèlement les mandat, plans, priorités, stratégies et résultats clés escomptés de l'organisation.

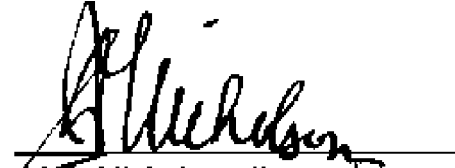
Sont conformes à la politique et aux instructions du Conseil du Trésor, ainsi qu'aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités*.


Sont complets et exacts.

Sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.

Je suis satisfait des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.


J.D. Nicholson, Sous-ministre
Anciens Combattants Canada


Brian Chambers, Président
Tribunal d'appel des anciens
combattants (révision et appel)

Le 6 février 1998

Section II : Vue d'ensemble du Portefeuille

Mandat, rôles et responsabilités

Le portefeuille des Anciens Combattants comprend Anciens Combattants Canada (le Ministère) et le Tribunal des anciens combattants (révision et appel). Le ministre des Anciens Combattants est responsable devant le Parlement du ministère des Anciens Combattants. Le président, Tribunal des anciens combattants (révision et appel) est responsable devant le Parlement par l'entremise du ministre des Anciens Combattants.

Le mandat d'**Anciens Combattants Canada** est de répondre aux besoins des Canadiens qui ont servi leur pays en temps de guerre et en temps de paix et d'honorer la mémoire de ceux qui ont donné leur vie. Les programmes d'Anciens Combattants Canada sont autorisés aux termes de la *Loi sur le ministère des Anciens Combattants*, de quinze autres lois du Parlement et de trente règlements et décrets publiés, et desquels le ministre des Anciens Combattants doit rendre compte.

Le mandat du **Tribunal des anciens combattants (révision et appel)**, en ce qui a trait à la compétence exclusive pour réviser toute décision rendue en vertu de la *Loi sur les pensions*, de la *Loi sur les allocations aux anciens combattants* ou toute autre loi adoptée par le Parlement, et statuer sur toute question liée à la demande de révision, découle de la *Loi sur le Tribunal des anciens combattants (révision et appel)*.

Énoncé de mission

Offrir aux anciens combattants, aux civils admissibles et à leurs familles des avantages et des services auxquels ils ont droit, favoriser leur bien-être et leur autonomie au sein de la collectivité et perpétuer dans la mémoire de tous les Canadiens le souvenir de leurs réalisations et des sacrifices qu'ils se sont imposés.

L'administration du Portefeuille est coordonnée par l'intermédiaire des bureaux du sous-ministre d'Anciens Combattants Canada et du président du Tribunal des anciens combattants (révision et appel) qui collaborent à des questions qui touchent l'ensemble du Portefeuille.

Une liste des textes de lois se rapportant au mandat du Portefeuille figure aux pages 41 et 42.

Objectif

L'énoncé de mission du Portefeuille fait état de ses objectifs généraux.

En 1997-1998, le portefeuille des Anciens Combattants a élaboré une Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) qui remplacera le Cadre du plan opérationnel (CPO). Les deux programmes du Portefeuille—le programme des Anciens Combattants et le programme du Tribunal des anciens combattants (révision et appel)—demeureront inchangés. Cependant, la structure des activités du CPO sera réalignée sur les secteurs d'activité et de service du SPRR conformément aux explications à la page 44.

Voir à la page 45 la comparaison entre la structure des activités du Cadre du plan opérationnel (CPO) et les secteurs d'activités de la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) ainsi que leurs allocations respectives de ressources.

Le SPRR permet au Portefeuille d'amalgamer certains de ses programmes et activités dans les domaines des pensions, du soutien financier et des soins de santé et de la commémoration en un seul secteur d'activités qui s'appelle *Prestations et services*. Le nouveau cadre du SPRR reflète mieux l'engagement global du portefeuille des Anciens Combattants d'offrir des services adaptés aux besoins et axés sur la clientèle à l'ensemble des clients du Portefeuille.

Pendant les exercices 1998-1999 à 2000-2001, le Portefeuille continuera de livrer deux programmes :

Programme des Anciens Combattants : Le programme des Anciens Combattants, dirigé par Anciens Combattants Canada (ACC), comprend deux secteurs d'activités, soit les prestations et services et l'administration ministérielle, et quatre secteurs de service : les pensions et allocations, les services juridiques des pensions, les soins de santé et la commémoration. Le programme offre un large éventail de prestations et services aux anciens combattants, aux civils admissibles et à leurs personnes à charge.

Secteurs d'activités :

- Prestations et services
- Administration ministérielle

Les avantages et services sont offerts au moyen d'une organisation décentralisée comprenant une Administration centrale à Charlottetown, un bureau de la Capitale nationale, à Ottawa, et un réseau de bureaux régionaux et de bureaux de district situés d'un bout à l'autre du Canada. Le Ministère dirige aussi un hôpital à Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec).

Secteur d'activités :

- Tribunal des anciens combattants (révision et appel)

Programme du Tribunal des anciens combattants (révision et appel) : Le programme du Tribunal des anciens combattants (révision et appel) relève du Tribunal des anciens combattants (révision et appel) (TACRA) et comprend un seul secteur d'activités, soit le secteur d'activités du Tribunal des anciens combattants (révision et appel). Ce secteur, qui est étroitement lié aux secteurs de service des Pensions et allocations et des Services juridiques des pensions du programme d'ACC (dans le

cadre du secteur d'activité des Prestations et services), rend des décisions à l'égard des demandes de pensions d'invalidité qui font l'objet d'une révision ou d'un appel et des demandes d'allocations d'anciens combattants en dernière instance.

Les services du TACRA sont assurés par l'entremise d'une Administration centrale, à Charlottetown; toutefois les auditions se tiennent en différents endroits au pays.

Le tableau ci-dessous présente le plan de dépenses du Portefeuille par programme pour le restant de 1997-1998 ainsi que des projections pour les trois prochaines années financières.

Portefeuille des Anciens Combattants

Plan de dépenses

(en millions de dollars)	Dépenses prévues 1997-1998*	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Dépenses brutes de programme :				
Programme des Anciens Combattants	1 955,7	1 956,5	1 919,5	1 893,4
Programme du Tribunal des anciens combattants (révision et appel)	7,7	8,0	8,0	8,0
	1 963,6	1 964,5	1 927,5	1 901,4
<i>Moins</i> : Recettes à valoir sur le crédit	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses nettes de programme	1 921,6	1 964,5	1 927,5	1 901,4
<i>Moins</i> : Recettes portées au Trésor	38,8	37,8	36,8	35,8
<i>Plus</i> : Non budgétaire	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Plus</i> : Coût des services fournis par d'autres ministères				
- Anciens Combattants Canada	23,0	24,3	24,3	24,3
- Tribunal des anciens combattants (révision et appel)	1,2	0,8	0,8	0,8
Coût net du Portefeuille	1 949,0	1 951,8	1 915,8	1 890,7

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

On estime que les dépenses du Portefeuille s'établiront à environ 1,964 milliards de dollars en 1998-1999. Le Ministère dépensera environ 1,956 milliards de dollars, soit 99,6 p. 100 du budget total du portefeuille des Anciens Combattants. Un autre 8 millions de dollars, soit 0,4 p. 100 du budget total du Portefeuille, sera affecté au Tribunal des anciens combattants (révision et appel).

Section III : Plans, priorités et stratégies

Résumé des plans, priorités et stratégies clés

Les programmes du portefeuille des Anciens Combattants reflètent l'attention réelle portée par le Canada au bien-être de ses anciens combattants, des civils admissibles et des personnes à leur charge. Les responsables du Portefeuille sont résolus à faire en sorte que la prestation de programmes et de services soit toujours exécutée avec la même courtoisie, le même empressement et la même équité.

Le portefeuille des Anciens Combattants a défini les priorités et les plans suivants pour la période 1998-1999 à 2000-2001 :

Anciens Combattants Canada	
PLANS (<i>prévoit offrir aux Canadiens</i>) :	STRATÉGIES (<i>instaurées au moyen de</i>) :
Des avantages et services offerts aux clients du portefeuille des Anciens Combattants pour répondre à leurs besoins plus complexes au fur et à mesure qu'ils vieillissent.	<ul style="list-style-type: none">➤ Examiner les besoins éventuels des clients du Ministère, les programmes et les politiques actuels en vue d'élaborer des stratégies qui répondront aux besoins de soins permanents des anciens combattants.➤ Fusionner tous les programmes et services du Ministère et les axer sur les besoins des clients.➤ Poursuivre les discussions relatives à la cession éventuelle de l'Hôpital Sainte-Anne, en accord avec la politique du Ministère qui veut garantir l'accès à des services de soins de longue durée de qualité.
Des programmes et des services qui permettront à veiller à ce que les générations d'aujourd'hui et de demain continuent de commémorer les sacrifices consentis par le Canada en temps de guerre.	<ul style="list-style-type: none">➤ Des activités commémoratives (notamment des pèlerinages, des activités à l'appui de la Semaine nationale des anciens combattants, l'utilisation du site Web d'ACC, etc.) seront entreprises pour sensibiliser les Canadiens aux réalisations et aux sacrifices de leurs concitoyens en temps de guerre afin qu'ils les honorent.
Une infrastructure technique, des systèmes et des processus modernisés pour répondre aux changements dans l'exécution des programmes et des services et aux priorités de l'ensemble du gouvernement.	<ul style="list-style-type: none">➤ Les clients continueront de recevoir des services de qualité efficaces et économiques, grâce à la mise en oeuvre des projets du renouveau administratif et de l'an 2000.
Une organisation innovatrice et dynamique capable de s'adapter rapidement aux priorités et aux besoins qui évoluent.	<ul style="list-style-type: none">➤ La mise en oeuvre du plan d'action de La Relève accentuera la formation du personnel et le perfectionnement professionnel.

Favoriser les efforts collectifs par le biais de partenariats et d'alliances.	➤ Cela se fera par l'entremise d'ententes de partenariat de d'alliances comme l'Initiative de coordination des soins de santé et le Partenariat dans l'économie du savoir.
Lois ou règlements	Résultats escomptés
« Omnibus »—modifications diverses à la législation sur les anciens combattants, contenues dans un seul projet de loi .	➤ Exécution plus efficace des programmes et des services, conformité à la jurisprudence et aux politiques gouvernementales, rectification des anomalies et des incohérences, éclaircissement des définitions et des dispositions, suppression des dispositions non utilisées, adoption d'un langage non sexiste.
Transfert au Fonds du Souvenir de l'administration des programmes relatifs à l'inhumation des anciens combattants (projet de réglementation).	➤ Le Fonds du Souvenir, qui agit au nom du portefeuille des Anciens Combattants, est en mesure d'accorder un meilleur soutien au moment des funérailles et de l'inhumation.

Les projets stratégiques du Portefeuille énumérés ci-dessous par secteur d'activité ou de service permettront au portefeuille des Anciens Combattants de respecter les engagements pris dans les plans et les priorités qui figurent dans le tableau ci-dessus. Les projets sont détaillés, selon leur secteur d'activité, aux pages 11 à 24.

Secteurs d'activités / de services	Initiatives stratégiques
Secteur d'activités des Prestations et services :	Renouveau administratif : - Projet de remaniement des prestations - Approche pour un service axé sur le client
Secteur de service des Soins de santé	Examen des besoins de soins des anciens combattants Cession de l'Hôpital Sainte-Anne
Secteur de service de la Commémoration	Initiatives commémoratives
Secteur d'activités de l'Administration ministérielle :	L'an 2000 Renouveau administratif : Examen de l'infrastructure des services ministériels Organismes d'anciens combattants Initiative de coordination des soins de santé Partenariat dans l'économie du savoir

Détails par programme et secteur d'activités

En 1997-1998, le Portefeuille a élaboré une Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) qui remplacera le Cadre du plan opérationnel (CPO) à partir de l'exercice financier 1998-1999. Les programmes et les activités du portefeuille des Anciens Combattants seront mieux représentés dans la structure des secteurs d'activité et de service du SPRR. Voici un aperçu des secteurs d'activité et de service du nouveau SPRR.

1. Programme des Anciens Combattants

L'objectif du Programme des Anciens Combattants est de fournir l'appui nécessaire pour assurer le bien-être physique, mental, social et financier des anciens combattants, des personnes à leur charge ainsi que des autres personnes admissibles. Cet objectif sera effectué au moyen de deux secteurs d'activités, soit les prestations et services et l'administration ministérielle. Au sein du secteur d'activités des Prestations et services on retrouve quatre secteurs de service : (1) les pensions et allocations, (2) les services juridiques des pensions, (3) les soins de santé, et (4) la commémoration.

Secteurs d'activités :

- Prestations et services
- Administration ministérielle

1.1 Secteur d'activités des Prestations et services

Dépenses prévues

(en milliers de dollars)	Dépenses prévues 1997-1998*	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Dépenses brutes	1 914,7	1 922,1	1 886,2	1 860,6
(Comprend : Les secteurs de service des Pensions et allocations, des Services juridiques des pensions, des Soins de santé et de la Commémoration)				
<i>Moins</i> : Recettes à valoir sur le crédit	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Moins</i> : Recettes portées au Trésor	37,8	36,8	35,8	34,8
Total des recettes	37,8	36,8	35,8	34,8
Total des dépenses nettes	1 876,9	1 885,3	1 850,4	1 825,8

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

Objectif

Contribuer au bien-être financier, physique et social des anciens combattants et d'autres personnes admissibles, en reconnaissance des sacrifices qu'ils ont consentis au service de leur pays; et garder le souvenir de ces sacrifices à la mémoire de tous les Canadiens.

Secteurs de service :

- Pensions et allocations
- Services juridiques des pensions
- Soins de santé
- Commémoration

Le secteur d'activités des prestations et services contribue aux objectifs stratégiques du portefeuille des Anciens Combattants au moyen de ses quatre secteurs de service constitutifs : les pensions et allocations, les services juridiques des pensions, les soins de santé, et la commémoration. Les principaux programmes de ce secteur d'activités incluent : les pensions d'invalidité et allocations connexes, l'Allocation d'ancien combattant, le Programme pour l'autonomie des anciens combattants, et le traitement et autres avantages relatifs aux services de santé. On peut obtenir plus d'information sur les programmes en consultant les secteurs de services de chacun.

Facteurs externes influant sur le secteur d'activités

Anciens Combattants Canada est tenu par le Parlement de concrétiser l'engagement du gouvernement envers les anciens combattants, en utilisant à bon escient l'argent des contribuables. Cependant, pour être en mesure de fonctionner durant le prochain millénaire, le Portefeuille devra relever plusieurs défis de gestion de taille : la population de clients qui vieillit; la prestation de services de qualité et adaptés aux besoins; l'amélioration constante de l'exécution des programmes et de la prestation des services; la nécessité d'examiner minutieusement la possibilité de créer des alliances et des partenariats stratégiques et d'adapter les fonctions de soutien administratif.

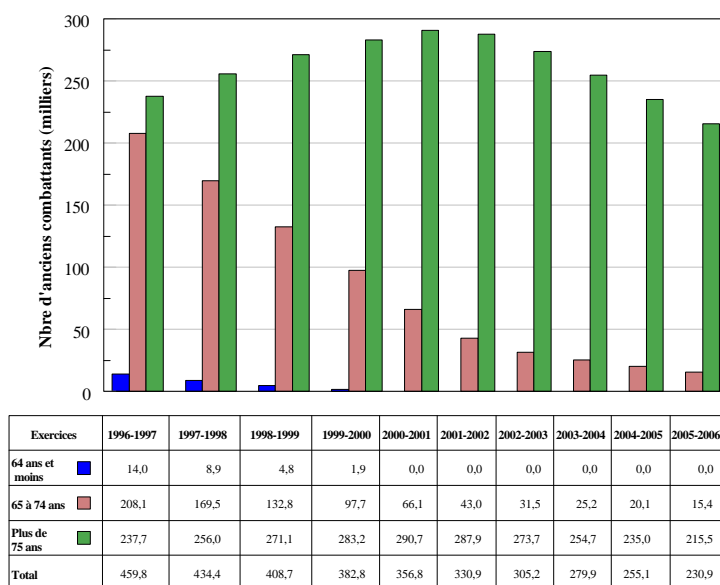
Clientèle : Les besoins changeants des clients qui vieillissent, représentent tout un défi pour les opérations, l'organisation et le personnel du Portefeuille ainsi que pour les rapports du Portefeuille avec les organismes d'anciens combattants. Voici un aperçu des clients du Portefeuille, y compris les prévisions relatives aux anciens combattants, aux clients, aux dépenses et à la participation des clients aux principaux programmes des secteurs d'activité des prestations et des services ainsi que l'incidence de la prestation de services à des clients qui vieillissent.

Parmi les 1 750 000 hommes et femmes qui ont servi le Canada en temps de guerre, 116 000 sont morts et environ 229 000 ont été blessés au cours des différentes guerres. Anciens Combattants Canada a le mandat de perpétuer le souvenir de leurs sacrifices et de venir en aide aux Canadiens admissibles appartenant à l'un des groupes identifiés ci-dessus.

Principaux groupes de clients d'ACC :

- **Les anciens combattants des forces armées et de la marine marchande qui ont servi lors de la Première Guerre mondiale, de la Seconde Guerre mondiale ou de la guerre de Corée;**
- **Certains civils admissibles aux prestations en raison de leur service en temps de guerre;**
- **Les anciens combattants alliés qui résidaient au Canada avant la guerre;**
- **Les anciens membres (et, dans certains cas, les membres actuels) des Forces canadiennes (y compris ceux qui ont servi dans les zones de service spécial);**
- **Les survivants et les personnes à charge des personnes susmentionnées; et**
- **Les anciens membres (et, dans certains cas, les membres actuels) de la Gendarmerie royale du Canada (GRC).**

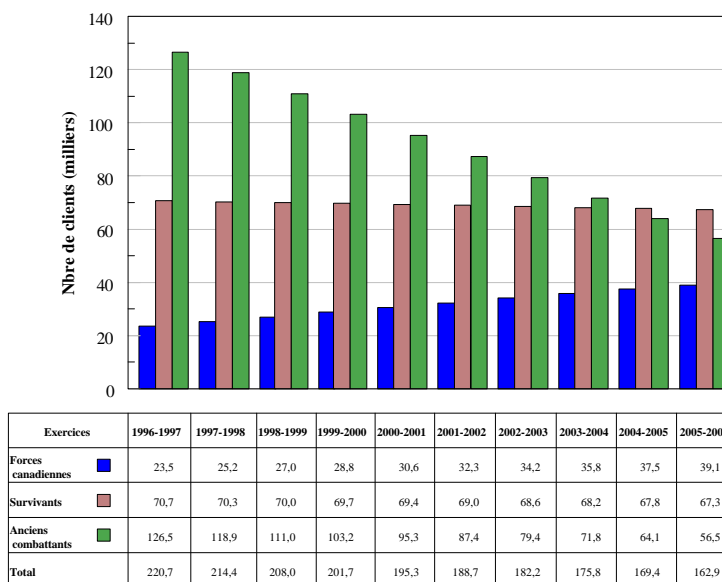
Graphique 1: Vieillesse des anciens combattants par catégorie d'âge (1996-1997 à 2005-2006)



On estime à environ 434 000 la population d'anciens combattants à la fin de 1997-1998. À la fin de l'exercice financier 1998-1999, ce nombre sera d'environ 409 000 (dont 40 845 seront des femmes). L'âge moyen de la population canadienne des anciens combattants sera de 77 ans. On prévoit qu'à la fin de mars 2001, la population des anciens combattants diminuera à environ 357 000 (37 370 femmes). Au Canada, un homme sur quatre âgé de 65 ans et plus est un ancien combattant.

À la fin de l'exercice 1998-1999, on estime que du nombre total d'anciens combattants (409 000), 66 p. 100 auront 75 ans ou plus, 33 p. 100 auront entre 65 et 74 ans et 1 p. 100 auront 64 ans ou moins. Le graphique 1 ci-dessus illustre le vieillissement de la population d'anciens combattants par catégorie d'âge, de 1996-1997 à 2000-2006.

Graphique 2 : Population d'anciens combattants par groupe (1996-1997 à 2005-2006)



Du nombre total estimatif d'anciens combattants (409 000), environ 111 000 anciens combattants profiteront d'un service ou d'un avantage du Ministère en 1998-1999 et quelque 70 000 survivants jouiront aussi d'avantages. Les autres groupes de personnes qui ne sont pas anciens combattants comme les anciens membres des Forces canadiennes constitueront une masse d'environ 27 000 clients.

On prévoit une diminution d'environ 18 p. 100 entre avril 1998 et mars 2001, mais la baisse prévue de la clientèle totale du Ministère pour la même période n'est que d'environ 9 p. 100.

L'analyse démographique de la clientèle montre que les anciens combattants qui ont actuellement besoin de nos avantages et services en auront encore davantage besoin à mesure qu'ils avancent en âge. Le vieillissement de la population d'anciens combattants et la complexité accrue des cas des membres des forces régulières continueront à peser sur la demande de services accrus. Le personnel doit satisfaire les besoins des jeunes familles et des anciens combattants. Pour bien répondre aux besoins de ce groupe de clients diversifié, le personnel devra y consacrer davantage de temps, et posséder de plus grandes connaissances, des compétences spécialisées, et redoubler d'effort pour coordonner les ressources communautaires.

Selon les prévisions ministérielles à l'égard des principaux programmes, le nombre de clients devrait diminuer légèrement entre le 1^{er} avril 1998 et le mois de mars 2001 (voir les secteurs de service des Pensions et allocations et des Soins de santé aux pages 13 à 16); la diminution ira en s'accroissant par la suite. Le programme des allocations d'anciens combattants constitue l'exception à la règle, parce que le nombre de clients et les dépenses connexes diminuent plus rapidement. Les dépenses des autres programmes du Portefeuille devraient demeurer relativement stables en raison des services accrus par client, de l'indexation des pensions et des allocations et de l'accroissement des coûts des produits et des services en matière de santé.

Facteurs juridiques : Un certain nombre de cas, invoquant notamment la Charte, mettent actuellement en cause la législation du portefeuille des Anciens Combattants. Les questions soulevées sont graves et des décisions favorables aux plaignants auraient de grandes répercussions financières pour l'État. Par exemple, une décision favorable dans le cas des veuves remariées pourrait représenter pour le Ministère un passif de 400 millions de dollars dont il n'a pas été tenu compte dans les niveaux de référence annuels.

Initiatives et priorités de l'État : Les programmes et les services du portefeuille des Anciens Combattants appuient la priorité de l'ensemble du gouvernement qui consiste à investir dans des soins de qualité et une bonne santé. Le portefeuille des Anciens Combattants participe aussi activement au projet sur les services de qualité.

**Initiatives principales
du Secteur d'activités :**

- Renouveau administratif :
- Projet de remaniement des prestations
 - Approche pour un service axé sur le client

Plans et stratégies clés

Voici les projets clés spécifiques au secteur d'activités des Prestations et services qui font partie du renouveau administratif : le Projet de remaniement des prestations et l'Approche pour un service axé sur le client. Voir la description et le plan des deux projets ci-dessous. D'autres projets sont en rapport direct avec des secteurs de service dans le cadre du secteur d'activités des Prestations et services. Des détails sur

ces projets sont donnés dans les secteurs de service qui leur sont propres.

Renouveau administratif : Le Ministère est conscient qu'il pourra concevoir de nouveaux moyens plus efficaces d'offrir des avantages et des services aux clients anciens combattants et aux personnes à leur charge uniquement s'il coordonne les activités de renouveau administratif. L'Initiative du renouveau administratif regroupe trois initiatives qui appuient l'engagement principal du portefeuille des Anciens Combattants à fournir à ses clients des services de qualité de façon rentable. La stratégie du renouveau administratif met l'accent sur la modernisation, les services axés sur les clients et l'amélioration constante. La philosophie du renouveau administratif se retrouve dans la majorité des initiatives en cours, et le Ministère a lancé trois importants projets afin d'orienter la stratégie. De l'information sur le Projet de remaniement des prestations (PRP) et l'Approche pour un service axé sur le client (ASAC) est donnée ci-après. Pour obtenir des détails sur l'*Examen de l'infrastructure des services ministériels* du Renouveau administratif, voir le secteur d'activités de l'Administration ministérielle à la page 22.

- (i) *Le Projet de remaniement des prestations (PRP)* : Le Projet de remaniement des prestations est un projet d'Anciens Combattants Canada visant à mettre de l'avant une solution économique qui permettra d'offrir des services à long terme aux anciens combattants et de préparer l'organisation pour l'avenir. La mise en oeuvre du Réseau de prestation des services aux clients (RPSC) appuiera la prestation d'avantages et de services axés sur le client. Le projet est considéré comme un grand projet de l'État. Voir les détails dans les Renseignement supplémentaires à la page 30.
- (ii) *L'Approche pour un service axé sur le client (ASAC)* : L'Approche pour un service axé sur le client été adoptée par le Ministère en 1996 de manière à ce que la structure, la procédure de dotation en personnel et les autres processus de l'organisation soient mieux en mesure de réagir proactivement aux défis liés aux services que pose une clientèle avançant en âge dont les besoins gagnent en complexité. L'approche de service axé sur le client se fonde sur un modèle de résolution de problème qui confirmera le droit des clients à participer plus activement aux décisions concernant les genres de soins et de services qui leur sont offerts.

Le principe du service axé sur le client aura une incidence sur tous les programmes et services du Ministère puisqu'il suppose la mise en oeuvre d'un modèle de prestation de service axée sur le client et de normes de service favorisant des résultats sanitaires positifs et des processus de travail normalisés.

En adoptant l'ASAC, le portefeuille des Anciens Combattants s'engage à établir des modèles et des normes de prestation qui sont axés sur le client et qui facilitent l'affectation des ressources organisationnelles. Des projets-pilotes sont en cours dans des bureaux de district d'un bout à l'autre du pays pour tester diverses composantes du modèle, y compris les fonctions d'examen préalable et d'évaluation. Des normes visant à favoriser l'amélioration de la santé sont en voie d'élaboration.

Résultats escomptés du secteur d'activités des Prestations et services

- Prestation uniforme, rentable et en temps opportun de la compensation et de l'aide financière.
- Prestation de programmes de santé et sociaux.
- Offre d'aide juridique.
- Reconnaître et faire honneur des exploits en période de conflits armés.

1.1.1 Secteur de service des Pensions et allocations

Objectif

Compenser les anciens combattants et les autres personnes admissibles, de façon équitable et en temps opportun, pour le décès ou l'invalidité associé au service militaire, ou leur accorder une aide financière et autre là où le besoin se fait sentir.

Le secteur de service des pensions et allocations fournit aux anciens combattants et à d'autres personnes admissibles des pensions d'invalidité, des indemnités de prisonnier de guerre, des allocations spéciales, des allocations d'ancien combattant et autres formes de soutien financier, ainsi que des prestations aux survivants et aux personnes à charge.

Les prestations et services sont offerts au moyen des éléments constitutifs suivants : des conseils, l'aide à la préparation des demandes, des examens médicaux, le rendement de décision, le paiement, l'administration des comptes et les réponses aux demandes de renseignement.

Résultats des principaux secteurs de service :

- Pensions d'invalidité
- Allocation d'ancien combattant

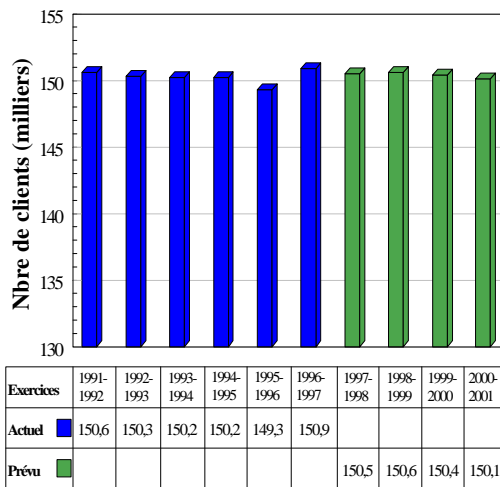
Contexte opérationnel

Tel qu'illustré au graphique 3 à la page 13, le nombre des clients qui se prévalent du programme des pensions d'invalidité devrait demeurer constant. Cependant, on observe une diminution marquée dans le programme des allocations d'anciens combattants (voir le graphique 4) en raison du vieillissement de la population d'anciens combattants.

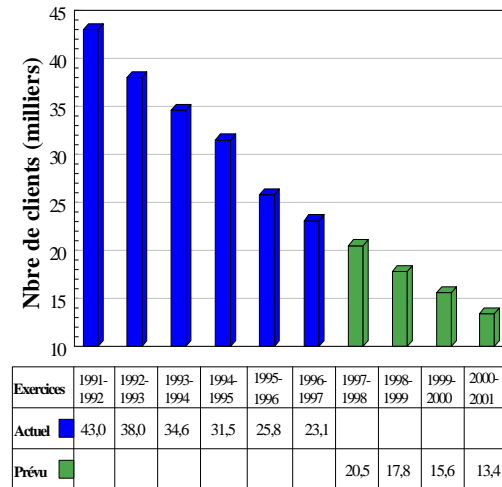
Le portefeuille des Anciens Combattants maintient son engagement envers l'amélioration continue et s'efforce de trouver de nouveaux moyens d'améliorer le processus de traitement des demandes de pension.

Les graphiques 3 et 4 à la page 13 illustrent les tendances passées et futures de la participation des clients aux deux principaux programmes qui sont offerts dans le secteur de service des Pensions et allocations : les pensions d'invalidité et l'allocation d'ancien combattant.

**Graphique 3 : Clients prévus -
Programme des pensions d'invalidité
(au 31 décembre 1996)**



**Graphique 4 : Clients prévus -
Programme des allocations d'ancien
combattant (au 31 décembre 1996)**



Résultats escomptés du secteur de service des Prestations et allocations

Les clients qui sont admissibles reçoivent une pension ou une aide financière, dans le cadre :

- d'un processus de décision qui est uniforme et équitable; et
- d'un processus de prestation qui est à la fois juste et rapide.

1.1.2 Secteur de service des Services juridiques des pensions

Résultat du secteur de service :
 Consultation juridique et représentation des clients qui demandent une révision ou qui interjettent appel.

Objectif

Représenter les anciens combattants et les autres clients admissibles qui s'adressent au Tribunal des anciens combattants (révision et appel) pour faire réviser une décision relative à une pension ou une allocation ou en appeler d'une telle décision.

Le secteur de service des Services juridiques des pensions fournit aux anciens combattants et aux autres personnes admissibles des conseils juridiques et un service de représentation par avocat pour les demandes de révision et les appels à l'égard de décisions défavorables ou partiellement favorables quant à leur admissibilité à des pensions ou de décisions d'évaluation rendues en première instance, ou pour les appels de dernière instance portant sur les allocations d'ancien combattant.

Contexte opérationnel

Seul ou en collaboration avec d'autres organismes, le Bureau de services juridiques des pensions représente environ 95 p. 100 des anciens combattants et autres clients

admissibles qui paraissent devant le Tribunal des anciens combattants (révision et appel). Le nombre de clients représentés varie d'une année à l'autre selon les décisions rendues au premier palier de décision. À mesure que les clients avanceront en âge et que leurs invalidités s'aggraveront, il faudra adopter des stratégies novatrices permettant au TACRA de se rapprocher des anciens combattants pour tenir ses audiences plutôt que de leur imposer de se rendre à celles-ci. Il pourrait, par exemple, avoir davantage recours aux vidéoconférences.

Résultats escomptés du secteur de service des Services juridiques des pensions

La provision de services juridiques professionnels aux clients qui ne sont pas satisfaits de décisions portant sur l'admissibilité, le droit à pension ou l'évaluation en vue d'assurer qu'ils reçoivent les prestations auxquelles ils ont droit.

1.1.3 Secteur de service des Soins de santé

Objectif

Promouvoir l'indépendance, l'autonomie, la santé et le bien-être des anciens combattants et d'autres personnes admissibles.

Principaux programmes du secteur de service :

- Services de santé
- Traitement et autres avantages relatifs aux services de santé
- Programme pour l'autonomie des anciens combattants
- Soins de longue durée

La Direction générale des Soins de santé assure la conception et mise en oeuvre de programmes novateurs de santé et sociaux qui anticipent sur les besoins changeants des clients admissibles et s'adaptent en conséquence, y compris la transition sans heurts de ces clients vers l'environnement institutionnel qui leur convient, si nécessaire. Ces programmes assurent la provision de fonds pour les services de santé et sociaux suivants : Programme pour l'autonomie des anciens combattants,

prestations de soins de santé et de longue durée. Les services offerts comprennent, entre autres : soins à domicile; hospitalisation; soins médicaux, dentaires et de longue durée; évaluation et counselling; promotion de la santé; et services de prothèse.

Contexte opérationnel

Environ 96 p. 100 de tous les anciens combattants sont âgés de plus de 65 ans et leurs besoins ont évolué et sont à présent reliés aux problèmes associés au vieillissement, c'est-à-dire les troubles de santé chroniques, la fragilité et la perte de mobilité. Une grande partie des clients anciens combattants sont atteints d'invalidité. À mesure qu'ils vieillissent, de nombreux anciens combattants deviennent plus vulnérables et dépendants de leur entourage, soit les membres de leur famille, les amis, les organismes communautaires ou les établissements publics. Le vieillissement de la clientèle bénéficiant de services se répercutera de diverses façons :

- La demande de services de soins de santé augmentera à court terme, à mesure que nos clients anciens combattants vivant en grande partie à domicile nécessiteront davantage de services;
- La demande de soins hospitaliers augmentera avec le temps, à mesure que les

anciens combattants auront davantage recours aux soins en maisons de repos et aux soins prolongés en établissement communautaire ou contractant; et

- La restructuration du processus de prestation des services de santé dispensés par d'autres instances créera de nouveaux défis pour le portefeuille des Anciens Combattants au titre de la prestation et de la coordination de soins de santé.

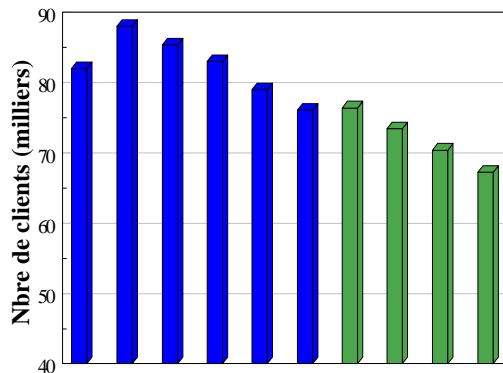
Il est reconnu que la promotion de la santé peut grandement aider à améliorer la qualité de vie des membres de la communauté des anciens combattants en plus de favoriser le maintien de l'autonomie. Comme la population des anciens combattants continue d'avancer en âge, la promotion de la santé est considérée une fonction prioritaire. Le portefeuille des Anciens Combattants, en partenariat avec d'autres paliers de gouvernement et d'organismes publics, lancera un programme national de promotion de la santé à partir de l'expérience acquise au moyen des projets-pilotes menés d'un bout à l'autre du Canada en 1997-1998. Dans cette démarche nationale, on mettra l'accent sur le maintien de l'autonomie, la prévention de la maladie et l'amélioration de la santé et de la qualité de vie.

Un examen poussé du Programme des médicaments fondés sur les besoins est actuellement en cours. Il mettra l'accent sur la satisfaction des besoins médicaux des clients et assurera ainsi des résultats positifs.

Les graphiques 5 et 6 ci-dessous illustrent la participation passée et éventuelle des clients à deux programmes importants qui sont exécutés par le secteur de service des Soins de santé : le Programme pour l'autonomie des anciens combattants et le Programme des avantages médicaux.

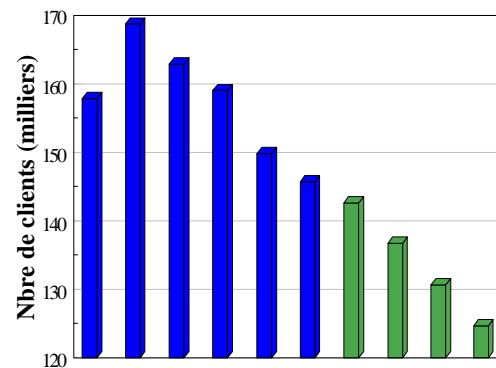
Graphique 5 : Clients prévus - Programme pour l'autonomie des anciens combattants

(au 31 décembre 1996)



Exercices	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Actuel	82,0	88,0	85,4	83,0	79,0	76,1				
Prévu							76,4	73,5	70,4	67,3

Graphique 6 : Clients prévus - Programme des avantages médicaux
(au 31 décembre 1996)



Exercices	1991-1992	1992-1993	1993-1994	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Actuel	157,8	168,7	162,9	159,0	149,8	145,7				
Prévu							142,6	136,7	130,7	124,7

Plans clés et stratégies

- (i) Examen des besoins de soins des anciens combattants: L'objectif de l'Examen des besoins de soins des anciens combattants est d'étudier les besoins des anciens combattants qui sont admissibles aux soins de santé aux termes de la législation appliquée par le portefeuille des Anciens Combattants. Le projet vise à :

Initiatives principales :

- Examen des besoins de soins des anciens combattants
- Cession de l'Hôpital Sainte-Anne

- Élaborer des stratégies pour mieux satisfaire le continuum des besoins en soins des anciens combattants;
- Établir avec plus de précision les besoins éventuels des clients du Ministère et les éventuelles demandes de services;
- Mettre en oeuvre de meilleures mesures de contrôle des coûts et de la qualité et constituer des partenariats plus efficaces avec les gouvernements provinciaux;
- Examiner les programmes et les politiques de soins de santé actuels d'ACC, déterminer leur incidence sur l'accès des anciens combattants aux programmes et aux services et recommander des choix qui répondront aux besoins de soins de santé des anciens combattants, entre autres, le besoin éventuel de soins en établissement;
- Comprendre l'approche actuelle et prévue en ce qui concerne les soins continus dans chaque province; examiner l'incidence de ces soins sur la qualité et le coût des soins que reçoivent les anciens combattants, y compris les soins offerts dans des établissements de soins de longue durée; et
- Tenir compte de la planification éventuelle des soins de santé et des soins de longue durée dans les provinces et, s'il y a lieu, dans les régions, et trouver les conséquences possibles sur les soins qui sont dispensés aux anciens combattants en élaborant des choix de programmes.

Il est crucial de consulter les ministères provinciaux dans le cadre du processus.

- (ii) Cession de l'Hôpital Sainte-Anne : L'Hôpital Sainte-Anne, situé à Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec), est le dernier hôpital qu'administre encore à lui seul le portefeuille des Anciens Combattants. Cet établissement de soins prolongés emploie environ 1 000 ETP et à peu près 600 lits y sont présentement occupés.

L'objectif de cette initiative est de céder l'Hôpital Sainte-Anne tout en s'assurant que les anciens combattants continueront d'avoir accès à des soins prolongés de qualité et compatibles avec ceux qui sont fournis aux anciens combattants d'un bout à l'autre du Canada.

Pour que la cession soit un succès, les communications avec les intervenants à l'interne comme à l'externe devront être efficaces. Des exposés et des mises à jour sur les activités et l'avancement du projet seront présentés aux intervenants.

Résultats escomptés du secteur de service des Soins de santé

- Améliorer ou stabiliser l'état de santé, ou en ralentir la vitesse de détérioration.
- Assurer la disponibilité du niveau approprié de soins de longue durée dans le cadre le plus logique.
- L'indépendance et un mode de vie sain.

1.1.4 Secteur de services de la Commémoration

Objectif

Reconnaître les sacrifices et les exploits des citoyens canadiens qui ont combattu pour défendre la liberté et l'édification de la nation canadienne, et en garder le souvenir bien présent à la mémoire de tous les Canadiens.

Le secteur de service de la commémoration vise à mieux faire connaître et comprendre les exploits et les sacrifices de citoyens canadiens en période de conflits armés, par les moyens suivants : les programmes pédagogiques et les campagnes d'éducation du public; l'élaboration, la mise en valeur et la protection des champs de bataille et d'autres mémoriaux, y compris les Livres du Souvenir; l'entretien des sépultures de guerre et des cimetières; l'aide financière pour les funérailles et l'inhumation et aide de concert avec le Fonds du Souvenir; l'élaboration de politiques relativement aux décorations et récompenses; la tenue de cérémonies et de pèlerinages dans le monde entier; la compilation et la conservation des archives; les recherches; et d'autres activités commémoratives qui contribuent aux efforts de commémoration du Canada.

Résultats des principaux secteurs de service :

- Programmes pédagogiques
- Campagnes d'éducation du public
- Cérémonies et pèlerinages
- Funérailles et inhumations
- Champs de bataille
- Décorations et récompenses

Contexte opérationnel

Contrairement aux autres programmes ministériels qui sont consacrés aux anciens combattants et autres personnes bénéficiaires d'avantages ou de services, le programme de commémoration, tout en étant respectueux de la base de clients anciens combattants traditionnelle, sert un public plus vaste—les Canadiens et la communauté internationale—grâce aux pèlerinages et aux monuments commémoratifs outre-mer.

À une certaine époque, les Canadiens et les Canadiennes grandissaient entourés de personnes qui avaient participé à la guerre. Des parents et des amis étaient allés outre-mer, ils avaient travaillé dans des fabriques de munitions ou à la construction de navires, de chars d'assaut et d'avions qui ont contribué à la victoire. L'histoire de la guerre était enseignée dans la rue. Nous n'avons pas besoin de programmes de formation officiels. La mémoire collective prenait naissance sur les vérandas et dans les cuisines partout au pays.

Mais la population d'anciens combattants diminue, et il faut veiller à ce que l'histoire des efforts qui ont été déployés par le Canada en temps de guerre soit enseignée pour ne pas tomber dans l'oubli. Tous les Canadiens, en particulier les jeunes et les Canadiens de fraîche date, perdent de vue cet aspect du patrimoine canadien. Or, notre pays ne peut pas se permettre une telle perte.

Un programme d'éducation et de sensibilisation du public sera le prolongement des efforts de commémoration du Ministère. La reconnaissance ne sera pas restreinte aux événements historiques importants, à la guerre et à la libération, elle s'étendra aussi aux réalisations des Canadiens ici-même et partout dans le monde pendant les années de guerre. Le programme expliquera comment nos expériences en temps de guerre ont contribué au développement de la nation en tant qu'état industriel moderne et il portera aussi sur la contribution positive des forces canadiennes en temps de paix.

Plans clés et stratégies

Des priorités clés en ce qui a trait aux périodes ont été déterminées :

- Le Ministère entreprendra les pèlerinages suivants et organisera des cérémonies en 1998-1999 pour commémorer la bataille de l'Atlantique; le 45^e anniversaire de l'armistice de la Corée et le 80^e anniversaire de la fin de la Première Guerre mondiale.
- Des efforts importants seront déployés dans le cadre des activités commémoratives pour célébrer le 80^e anniversaire de la fin de la Première Guerre mondiale. Au programme : le pèlerinage susmentionné, une trousse d'information, des produits commémoratifs et des activités publiques tenues au Canada et en France.

Afin de maximiser la portée du programme, le Ministère continuera à rechercher des occasions de partenariat avec d'autres organisations gouvernementales (p. ex. Patrimoine canadien, la Défense nationale, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada), le secteur privé, des groupes de bénévoles et diverses associations et organisations partout au pays et outre-mer. On se penchera aussi sur d'autres méthodes de prestation de services comme la production de recettes et le parrainage .

Résultats escomptés du secteur de service de la Commémoration

- Les Canadiens sont au courant des sacrifices et des exploits en temps de guerre de citoyens canadiens, en font honneur, et comprennent leur contribution à l'édification de la nation canadienne.
- Les anciens combattants sont reconnus.
- Les ressources commémoratives sont protégées, mises en valeur et présentées.

1.2 Secteur d'activités de l'Administration ministérielle

Dépenses prévues

(en millions de dollars)	Dépenses prévues	Dépenses prévues	Dépenses prévues	Dépenses prévues
	1997-1998*	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Dépenses brutes	41,0	34,4	33,3	32,8
<i>Moins</i> : Recettes à valoir sur le crédit	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Moins</i> : Recettes portées au Trésor	1,0	1,0	1,0	1,0
Total des recettes	1,0	1,0	1,0	1,0
Total des dépenses nettes	40,0	33,4	32,3	31,8

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

Objectif

Fournir une direction ministérielle et des services de soutien opérationnel qui répondent aux besoins spécifiques de la prestation des programmes du Portefeuille ainsi qu'aux priorités du ministre et du président (TACRA), aux exigences du Parlement et des organismes centraux.

Fonctions de l'administration ministérielle :

- Bureaux du ministre, du sous-ministre, et du sous-ministre adjoint des Services ministériels
- Règlement des conflits
- Accès à l'information et Protection des renseignements personnels
- services de secrétariat exécutif (y compris les lois et les règlements)
- communications
- planification ministérielle
- finances (y compris les fonctions de Gestion des biens immobiliers)
- ressources humaines
- gestion de l'information
- soutien de la gestion
- partenariats ministériels
- vérification et évaluation
- services de sécurité

Les fonctions du secteur d'activités de l'administration ministérielle (voir l'encadré à gauche) fournissent la gestion ministérielle et le soutien administratif qui habiliteront le Portefeuille à effectuer l'établissement de l'orientation, la gestion du changement et l'évaluation du rendement.

Les communications au sein du Portefeuille jouent un rôle essentiel dans les efforts visant à expliquer à une vaste gamme d'auditoires, y compris les clients, les intervenants, les organismes centraux, le personnel et les syndicats, les politiciens et les médias, le bien-fondé des politiques et programmes du Portefeuille. On doit tenir tous les intervenants au courant des initiatives stratégiques afin qu'ils puissent mieux participer aux décisions relatives à l'orientation à long terme du Portefeuille. L'information concernant des

modifications aux politiques ou aux programmes qui s'adressent à une population vieillissante doit être précise, concise, claire et facile à comprendre. Il faut aussi sensibiliser les jeunes du Canada à l'utilité de connaître le rôle qu'ont joué les anciens combattants dans les deux guerres mondiales, dans la guerre de Corée et dans les

missions mondiales de maintien de la paix. Les meilleurs outils pour ce faire sont notamment l'Internet, les disques compacts, les présentations interactives et les programmes scolaires.

On a commencé à préparer les célébrations du Portefeuille pour marquer le début du nouveau millénaire. Le thème principal sera certainement la jeunesse, mais les aînés doivent aussi jouer un rôle et de nombreux projets stratégiques se profilent à l'horizon pour ACC. Mentionnons entre autres le projet de service axé sur le client, le projet de promotion de la santé, le projet de partenariat dans l'économie du savoir et le projet de spécialisation et de leadership en gérontologie. Il est notre intention de poursuivre notre travail en nous fondant sur les succès de la Semaine des anciens combattants et de nos autres activités commémoratives et sur notre expérience du partenariat avec les organismes des anciens combattants et les administrations provinciales et municipales.

Facteurs externes influant sur le secteur d'activités

Les projets de l'Administration ministérielle comprennent le maintien des bonnes relations avec les organismes d'anciens combattants, les ententes de partenariat et la modernisation des processus et des systèmes de prestation de services du portefeuille des Anciens Combattants pour veiller à ce que les services et les avantages soient offerts au moment opportun. Les principaux projets en cours, qui tirent parti des stratégies gouvernementales sur la qualité du service, la gestion des ressources humaines et le partage des systèmes fédéraux, permettront d'assurer que les systèmes et les procédés du Portefeuille s'adaptent aux changements provoqués par les initiatives relatives aux programmes sus-mentionnées.

Initiatives et priorités de l'État : Le portefeuille des Anciens Combattants joue un rôle proactif dans la mise en oeuvre de projets de développement durable afin de respecter les changements récents apportés à la législation et aux politiques gouvernementales qui favorisent l'écologisation du gouvernement et les bonnes pratiques environnementales.

Le portefeuille des Anciens Combattants lancera aussi des projets dans le cadre de son plan d'action pour La Relève afin de créer un milieu de travail innovateur et dynamique qui valorise le personnel et leur permet d'obtenir les compétences et le soutien nécessaires à une adaptation rapide en fonction de l'évolution des besoins des clients et des priorités du Gouvernement.

Dans l'exécution des programmes du Portefeuille, il est tenu compte de l'exigence de l'administration fédérale voulant qu'on aide à la vitalité des collectivités minoritaires françaises et anglaises au Canada et qu'on en favorise l'épanouissement.

Plans clés et stratégies

Les principaux plans et les priorités du secteur d'activités de l'Administration ministérielle, incluant les initiatives qui concernent plus d'un secteur d'activités d'un programme ou qui appuient l'infrastructure utilisée par le Portefeuille pour offrir les programmes et les services, sont indiqués dans la présente section.

Initiatives principales :

- L'an 2000
- Renouveau administratif :
 - Examen de l'infrastructure des services ministériels
- Organismes d'anciens combattants
- Coordination des soins de santé
- Partenariat dans l'économie du savoir

- (i) Le projet de l'an 2000 : Le projet de l'An 2000 d'Anciens Combattants Canada a été mis sur pied afin de satisfaire à la nécessité d'adapter les systèmes informatiques, de veiller à ce que tous les ordinateurs et logiciels utilisés puissent traiter les nouvelles dates et d'assurer ainsi un début de nouveau siècle sans heurt pour le Ministère.
- (ii) Renouveau administratif : La philosophie du renouveau administratif, stratégie qui met l'accent sur la modernisation, les services axés sur les clients et l'amélioration constante, se retrouve dans la majorité des initiatives en cours. Le Portefeuille a lancé trois importants projets afin d'orienter la stratégie. Le *Projet de remaniement des prestations (PRP)* et l'*Approche pour un service axé sur le client (ASAC)* ont été mentionnés dans le secteur d'activités des Prestations et services (voir la page 12). Voici les détails au sujet de l'*Examen de l'infrastructure des services ministériels (EISM)*.
- a) *Examen de l'infrastructure des services ministériels (EISM)* : Les principaux services ministériels qui appuient les opérations d'ACC seront examinés de manière à s'assurer que les améliorations nécessaires sont apportées aux fonctions de gestion des ressources financières et humaines, de la technologie de l'information et des autres services administratifs en vue du soutien des initiatives stratégiques du Ministère. Le projet comprendra des améliorations aux systèmes et aux processus ministériels nécessaires pour satisfaire les besoins changeants dans l'exécution des programmes et des services ainsi que les priorités gouvernementales.

Le portefeuille des Anciens Combattants évaluera tous les systèmes ministériels pour en déterminer l'à-propos et la fonctionnalité, en portant une attention particulière à l'intégration des composantes gestionnelles du Ministère dans le Réseau de prestation des services aux clients (RPSC) du Projet de remaniement des prestations (PRP). Le remplacement des systèmes ministériels s'inscrira dans le cadre des changements nécessaires pour l'adaptation à l'an 2000. Les systèmes actuels du projet incluent les programmes servant en commun dans les finances, les ressources humaines et la gestion électronique des documents.

Le portefeuille des Anciens Combattants participe également, de concert avec trois ministères fédéraux et un consortium d'entrepreneurs du secteur privé dirigé par Price Waterhouse, à un projet concernant un système de planification opérationnelle en vue d'élaborer un système de planification intégré commun qui servira à préparer des plans d'activités et des documents de gestion des dépenses. Le portefeuille des Anciens Combattants préside le Conseil de gestion du système de planification opérationnelle pour l'ensemble du gouvernement et gèrera l'analyse, l'adaptation, les essais et la mise en oeuvre du système au sein du Portefeuille.

Les projets du renouveau administratif, la planification attentive des ressources humaines et la collaboration efficace de nos partenaires pour mettre en oeuvre les plans auront les conséquences suivantes :

- Des services ministériels modernisés qui permettront aux clients de choisir où, quand et comment ils pourront se prévaloir de services de qualité; et
- Des mesures sur le rendement qui seront incorporées aux processus relatifs au service.

(iii) Organismes d'anciens combattants : Le maintien et le renforcement du partenariat de longue date avec les organismes d'anciens combattants sont prioritaires pour le Portefeuille. Le Ministère s'engage à consulter aussi étroitement que possible ces organismes sur les questions qui comptent pour les anciens combattants. Cette approche, qui a permis au Ministère de respecter l'engagement du Gouvernement quant à la réduction du temps de traitement des demandes de pension, continuera d'être suivie dans l'avenir.

Les organismes d'anciens combattants jouissent d'un fort leadership et d'une saine organisation, et ils sont des défenseurs expérimentés des anciens combattants et de leurs familles. Ils croient fermement qu'il faut donner la priorité aux avantages destinés aux anciens combattants compte tenu de leur âge, et ils entendent s'occuper activement des questions liées au service en temps de paix. Ces pressions accrues nécessiteront une gestion minutieuse. Il faudra en particulier mettre l'accent sur un processus ouvert de consultation et sur l'entente mutuelle.

(iv) Initiative de Coordination des soins de santé (ICSS) : Après avoir constaté la possibilité de réaliser des économies en ce qui a trait à la prestation des avantages de soins de santé, le Conseil du Trésor a demandé à Anciens Combattants Canada d'encadrer l'initiative de coordination des soins de santé (ICSS). L'ICSS vise à obtenir un niveau satisfaisant de produits et de services de soins de santé spécifiques pour les clients du fédéral au coût le plus bas, grâce à la coordination des efforts déployés.

Organismes et ministères fédéraux participant à l'initiative :
 Portefeuille des Anciens Combattants
 Santé
 Défense nationale
 Service correctionnel
 Gendarmerie royale du Canada
 Citoyenneté et Immigration
 Travaux publics et Services gouvernementaux
 Agence canadienne de développement international
 Secrétariat du Conseil du Trésor

Fondée sur la gestion horizontale, l'initiative est axée sur des domaines d'intérêt commun et elle respecte le mandat des neuf ministères et organismes qui y participent actuellement (voir l'encadré à gauche).

L'initiative constitue un moyen de promouvoir le travail collectif des ministères et organismes fédéraux dans des domaines d'intérêt commun comme les médicaments d'ordonnance, les soins de la vue, les soins dentaires et la gestion des soins. Une étude indépendante récente recommande la poursuite, donc la mise en oeuvre de l'initiative et rappelle qu'il s'agit d'une initiative novatrice qui arrive au moment opportun et qui s'harmonise aux directives gouvernementales sur la gestion horizontale.

(v) Partenariat dans l'économie du savoir : Le Partenariat dans l'économie du savoir (PES) a été constitué en juin 1996, lorsque des ministères fédéraux et provinciaux ont décidé, de concert avec des établissements d'enseignement postsecondaires de l'Île-du-Prince-Édouard, d'échanger de l'information, des ressources et de l'expertise afin de trouver des solutions communes aux défis actuels et à venir. Depuis la création du PES, plus de 30 initiatives distinctes ont vu le jour dans des domaines tels que la formation et le perfectionnement des ressources humaines, la recherche et la promotion dans le domaine de la santé, l'enseignement aux jeunes, la prestation de service intégrée et le développement des entreprises.

Pendant l'exercice financier 1998-1999, le progrès des initiatives en cours sera comparé à des critères d'évaluation préétablis. De plus, de nouveaux projets qui sont axés directement sur les compétences en technologie de l'information seront entrepris. Voici certaines activités au programme :

- Programme de stage à l'intention des travailleurs du savoir,
- Méthodes d'évaluation du savoir à l'Île-du-Prince-Édouard, et
- Élaboration d'un plan stratégique pour répondre aux besoins grandissants des travailleurs du savoir.

Résultats escomptés du secteur d'activités de l'Administration ministérielle

- Les ressources du Portefeuille répondent, de façon rentable, aux besoins du Portefeuille et de prestation des programmes et des services.
- Les intervenants sont consultés.
- Les initiatives stratégiques et les projets du Portefeuille sont évalués et rapport est fait de leur rendement.

2. Programme du Tribunal des anciens combattants (révision et appel)

Bien qu'étroitement lié aux secteurs de service des Services juridiques des pensions et des Pensions et allocations du programme d'ACC (dans le cadre du secteur d'activité des Prestations et services), le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) fait partie d'un secteur d'activité distinct en raison de ses obligations spéciales de rendre compte, de son programme et de sa structure de rapport.

2.1 Secteur d'activités du Tribunal des anciens combattants (révision et appel)

Dépenses prévues

	Dépenses prévues	Dépenses prévues	Dépenses prévues	Dépenses prévues
(en millions de dollars)	1997-1998*	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Dépenses brutes	7,9	8,0	8,0	8,0
<i>Moins</i> : Recettes à valoir sur le crédit	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Moins</i> : Recettes portées au Trésor	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des recettes	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des dépenses nettes	7,9	8,0	8,0	8,0

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

Objectif

Donner aux clients la possibilité d'obtenir une audience de révision ou d'appel pour assurer l'équité dans le processus de décision en matière de pensions d'invalidité et d'allocations aux anciens combattants

Le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) (TACRA) est un organisme quasi-judiciaire indépendant qui rend des décisions en matière de révision et d'appel des pensions, et qui se prononce sur les appels interjetés dans des dossiers d'allocations aux anciens combattants.

Résultats escomptés du secteur d'activités du Tribunal d'appel des anciens combattants (révision et appel)

- Les clients jouissent d'un processus d'appel indépendant qui se déroule de façon uniforme, équitable et rapide.
- Les clients reçoivent les prestations auxquels ils ont droit,

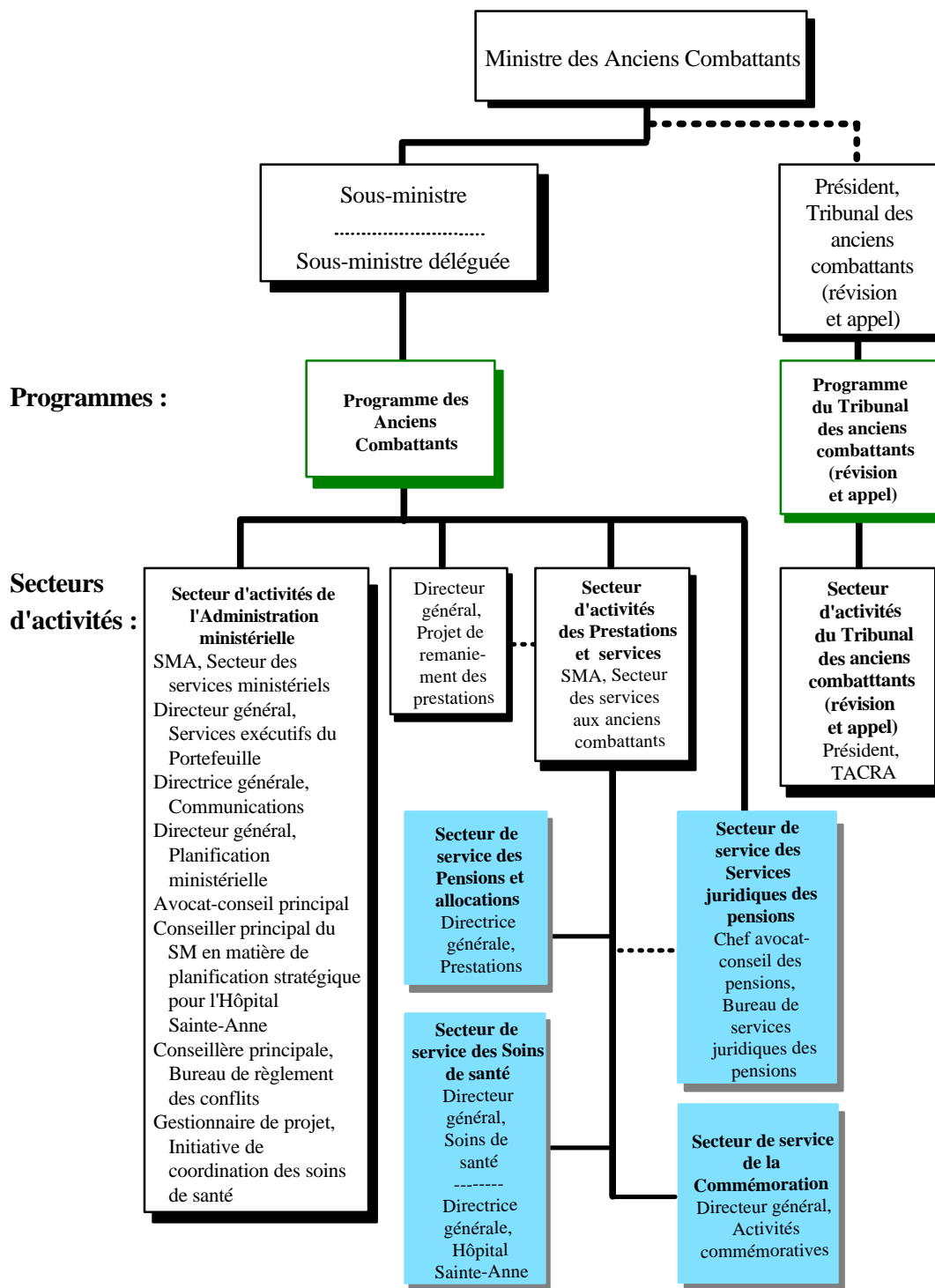
Section IV : Renseignements supplémentaires

Portefeuille des Anciens Combattants

Tableau 1: Autorisations de dépenser - Résumé du Portefeuille, Partie II du Budget principal des dépenses

Crédi t	(en milliers de dollars)	Budget principal 1998-1999	Budget principal 1997-1998
Anciens Combattants			
<i>Programme des Anciens Combattants</i>			
1	Dépenses de fonctionnement	540 525	513 202
5	Subventions et contributions	1 386 937	1 377 386
(L)	Ministre des Anciens Combattants - Traitement et allocation pour automobile	49	0
(L)	Crédits de réadaptation, en vertu de l'article 8, et remboursements, en vertu de l'article 15 de la <i>Loi sur les indemnités de service de guerre</i> , de redressements de compensation effectués en conformité avec la <i>Loi sur les terres destinées aux anciens combattants</i>	12	12
(L)	Rajustement des engagements actuariels de l'assurance des soldats de retour au pays	10	10
(L)	Rajustement des engagements actuariels de l'assurance des anciens combattants	175	175
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	28 829	23 097
Total du Programme		1 956 537	1 913 882
<i>Tribunal des anciens combattants (révision et appel)</i>			
10	Dépenses du Programme	6 696	6 689
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 257	1 016
Total du Programme		7 953	7 705
Total du Ministère		1 964 490	1 921 587

Tableau 2 : Structure de planification, de rapport et de responsabilisation



Portefeuille des Anciens Combattants

Responsabilité à l'égard des dépenses prévues par programme et secteur d'activités pour 1998-1999

	<i>Programmes / Secteurs d'activités</i>					
	<i>Programme des Anciens Combattants</i>			<i>Programme du Tribunal des anciens combattants (révision et appel)</i>		
	Secteur d'activités des Prestations et services	Secteur d'activités de l'Administration ministérielle	Total du Programme des Anciens Combattants	Secteur d'activités du Tribunal des anciens combattants (révision et appel)	Total du Portefeuille	
(en millions de dollars)					\$	ETP
Poste responsable						
SMA Services aux anciens combattants	1 891,4	0	1 891,4	0	1 891,4	2 617
SMA Services ministériels*	0	30,1	30,1	0	30,1	484
DG Projet de remaniement des prestations**	25,0	25,0	25,0	0	25,0	0
DG Services exécutifs du Portefeuille	0	1,4	1,4	0	1,4	21
Chef avocat-conseil, Bureau de services juridiques des pensions	5,7	0	5,7	0	5,7	74
DG Planification ministérielle	0	1,5	1,5	0	1,5	20
DG Communications	0	1,4	1,4	0	1,4	19
Total du Programme des Anciens Combattants	1 922,1	34,4	1 956,6	0	1 956,5	3 235
Président, Tribunal des anciens combattants (révision et appel)	0	0	0	8,0	8,0	105
Total du Portefeuille	1 922,1	34,4	1 956,6	8,0	1 964,5	3 340

* Comprend les bureaux du ministre des Anciens Combattants, du sous-ministre, de la sous-ministre déléguée, de Règlement des conflits, et de l'avocat-conseil principal.

** Représente le prêt remboursable du Conseil du Trésor uniquement; les autres ressources proviennent de sources internes.

Tableau 2.1 : Équivalents temps plein (ETP) prévus par programme et secteur d'activités

	Prévu 1997-1998	Prévu 1998-1999	Prévu 1999-2000	Prévu 2000-2001
<i>Programme des Anciens Combattants</i>				
Secteur d'activités des Prestations et services (Comprend les secteurs de service des Pensions et allocations, des Services juridiques des pensions, des Soins de santé et de la Commémoration)	2 572	2 773	2 773	2 773
Secteur d'activités de l'Administration ministérielle	470	462	462	462
Total du Programme	3 042	3 235	3 235	3 235
Programme du Tribunal des anciens combattants (révision et appel)				
Secteur d'activités du Tribunal des anciens combattants (révision et appel)	103	105	105	105
Total du Portefeuille	3 145	3 340	3 340	3 340

Tableau 2.2 : Détails des besoins en ETP

	Prévu 1997-1998	Prévu 1998-1999	Prévu 1999-2000	Prévu 2000-2001
Échelle de salaires				
<30 000	457	527	527	527
30 000-40 000	1 092	1 122	1 122	1 122
40 000-50 000	996	1 076	1 076	1 076
50 000-60 000	417	424	424	424
60 000-70 000	25	25	25	25
70 000-80 000	23	24	24	24
>80 000	135	142	142	142
Total	3 145	3 340	3 340	3 340

Renseignements sur les grands projets de l'État

Tableau 3 : Dépenses prévues pour les grands projets de l'État par programme et secteur d'activités

(en millions de dollars)	Dépenses prévues 1997-1998*	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
<i>Programme des Anciens Combattants</i>				
Secteur d'activités des Prestation et services	44,7	33,5	12,7	2,9
Total du Portefeuille	44,7	33,5	12,7	2,9

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

Tableau 3.1 : Grands projets de l'État par programme et secteur d'activités

(en millions de dollars)	Coût total estimatif courant	Coût prévu jusqu'au 31 mars 1998	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001	Besoins en dépenses des exercices futurs
<i>Programme des Anciens Combattants</i>						
Secteur d'activités des Prestations et services						
Projet de remaniement des prestations*	95,2	44,7	33,5	12,7	2,9	1,4
Total du Portefeuille	95,2	44,7	33,5	12,7	2,9	1,4

* Le Conseil du Trésor a approuvé l'octroi d'un prêt remboursable de 60 millions de dollars. Le remboursement doit s'effectuer à compter de l'année financière 2002-2003.

Tableau 3.2 : État du grand projet de l'État : Projet de remaniement des prestations

1. Vue d'ensemble

L'équipe du Projet de remaniement des prestations (PRP) élabore et met en oeuvre un nouveau Réseau de prestation des services aux clients (RPSC) intégré pour appuyer la prestation des avantages et des services qui sont liés aux domaines des pensions d'invalidité, du soutien financier et du programme de soins de santé du Ministère. La mise en oeuvre du RPSC se fera en quatre étapes ou versions, à partir de juillet 1998, et devrait se terminer d'ici le mois de juin 2000.

2. Ministères responsable et participants

Ministère responsable : Anciens Combattants Canada

Autorité contractante : Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Ministères participants : Le Ministère a entrepris le projet en collaboration avec le Conseil du Trésor et le ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux. En outre, un comité consultatif supérieur, composé de représentants de tous les ministères qui pourraient être touchés a été créé. Celui-ci a approuvé la stratégie d'achat du projet selon laquelle un marché unique doit être passé avec la société EDS Canada Ltd.

3. Premier entrepreneur et sous-traitants principaux, adresse

EDS Canada Ltd., 45, rue O'Connor Street, bureau 5000, Ottawa (Ontario),
K2P 1A4

AGRA Monenco, 1145, ch. Hunt Club, bureau 600, Ottawa (Ontario), K1V 0Y3

4. Principales étapes

Dates

Lancement du projet	avril 1993
Étape de lancement (concept)	août 1993
Approbation préliminaire du projet - Étape de définition	février 1995
Approbation effective de projet - Étape de la mise en oeuvre (F-AE)	octobre 1997
- 1 ^{re} borne	mai 1998
Étape de la mise en oeuvre - 1 ^{re} version	juillet 1998
- 2 ^e borne (I-AP)	septembre 1998
Étape de la mise en oeuvre - 2 ^e version	décembre 1998
Étape de la mise en oeuvre - 3 ^e version	juin 1999
Étape de la mise en oeuvre - 4 ^e version	juin 2000
Clôture du projet	juin 2000

5. Rapport d'étape et explications des écarts

Le PRP se poursuit depuis 1993 et, le 30 octobre 1997, le Ministère a reçu l'approbation du Conseil du Trésor pour terminer le projet. Selon le Cadre amélioré pour la gestion des projets de technologie de l'information du Conseil du Trésor, des « bornes » ont été placées aux points de vérification logiques du cycle de vie du projet. Chaque fois qu'il atteindra une borne, le projet fera l'objet d'un examen général, et l'analyse de rentabilisation sera mise à jour. Si le projet satisfait aux exigences de la borne, le Secrétariat du Conseil du Trésor accordera des fonds pour permettre à l'équipe du projet de poursuivre jusqu'à la borne suivante.

La première borne est prévue en mai 1998, alors que l'équipe du projet aura terminé les essais de fonctionnement intégrés de la première version du RPSC. Grâce aux fonds du Secrétariat du Conseil du Trésor, la première version sera pilotée, puis mise en oeuvre à l'échelle nationale en juillet 1998. La deuxième borne est prévue en

septembre 1998. À ce moment-là, la première version sera en vigueur, et l'équipe du projet aura terminé les essais de fonctionnement intégrés de la deuxième version qui devrait être mise en oeuvre à l'échelle nationale en décembre 1998.

6. Retombées aux clients

La mise en oeuvre du RPSC n'aura que peu de répercussions sur les clients et sur l'organisation. Les produits livrables du RPSC feront partie d'une série de versions qui intégreront, d'une façon attentive et coordonnée, des composantes technologiques de la formation, des ressources humaines et de l'organisation, des communications, de la redéfinition des fonctions du travail et des décisions fondées sur les règles.

Le RPSC fait passer le Ministère des systèmes et de la technologie fondés sur les programmes aux systèmes et applications axés sur le client, qui offrent de nouvelles possibilités au titre de la prestation de services. L'échange instantané et intégré de l'information entre les programmes qui ont jusqu'ici constitué des barrières et des obstacles à la prestation de services efficace aux clients change fondamentalement la façon d'offrir les avantages et les services. Par exemple :

- Les données intégrées (les données sur les clients sont stockées en un endroit, dans une seule base de données, qui est accessible à ceux qui en ont besoin pour servir les clients);
- L'échange d'information, (le fait que tous les employés qui s'occupent de la prestation de services aient accès aux décisions et aux interventions à l'égard d'un client permet la planification intégrée et détaillée de services aux clients);
- Une seule entrée des données (l'information sur le client n'est entrée qu'une seule fois, au moment de sa réception);
- Une intervention automatique à la suite d'un changement (un changement dans la situation du client peut entraîner une intervention automatique);
- Des procédés de travail intégrés (l'intégration des procédés de travail semblables en une seule activité coordonnée);
- Des procédés de travail automatisés (le traitement routinier ou les fonctions de travail peuvent être automatisés afin de permettre aux ressources de se concentrer davantage sur les activités axées sur les clients);
- Le suivi des activités (les principales activités qui concernent les services aux clients sont l'objet d'un suivi et elles sont consignées automatiquement);
- L'automatisation des lots de travail (des lots de travail peuvent être créés au cours des interactions avec le client ou lorsqu'une transaction est effectuée; les lots apparaissent automatiquement dans la file d'attente).

Tableau 4 : Sommaire des articles courants de dépenses du Portefeuille

(en millions de dollars)	Dépenses prévues 1997-1998*	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Personnel				
Traitements et salaires	143,1	143,3	143,7	142,5
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	24,1	30,1	30,2	30,0
	167,2	173,4	173,9	172,5
Biens et Services				
Transport et communications**	19,7	19,6	18,5	17,5
Information	0,8	0,9	1,0	1,0
Services professionnels et spéciaux**	228,2	233,8	218,0	208,0
Locations	7,8	7,8	8,0	8,0
Achats de services de réparation et d'entretien	5,4	5,4	5,4	5,4
Services publics, fournitures et approvisionnements**	131,8	132,2	122,2	114,6
Autres subventions et paiements	2,5	2,5	2,5	2,5
Subside postal	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses en capital secondaires	1,8	1,8	1,8	1,8
	403,8	404,0	377,4	358,8
Total des dépenses de fonctionnement	571,0	577,4	551,3	351,3
Capital				
Dépenses en capital contrôlées	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds renouvelable	0,0	0,0	0,0	0,0
Paiements de transfert				
Crédits	1 392,4	1 386,9	1 376,0	1 370,0
Législatifs	0,2	0,2	0,2	0,2
	1 392,6	1 387,1	1 376,2	1 370,2
Dépenses budgétaires brutes	1 963,6	1 964,5	1 927,5	1 901,5
Moins : Recettes à valoir sur le crédit	0,0	0,0	0,0	0,0
Recettes portées au Trésor	38,8	37,8	36,8	35,8
Dépenses budgétaires nettes	1 924,8	1 926,7	1 890,7	1 865,7
Non budgétaires (Prêts, investissements et avances)				
	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	1 924,8	1 926,7	1 890,7	1 865,7

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

** Une grande partie de ces dépenses sert à payer des services de santé, au nom des clients.

Tableau 4.1 : Sommaire des articles courants de dépenses du Programme des Anciens Combattants

(en millions de dollars)	Dépenses prévues 1997-1998*	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Personnel				
Traitements et salaires	137,1	137,3	137,7	136,5
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	23,1	28,8	28,9	28,7
	160,2	166,1	166,6	165,2
Biens et Services				
Transport et communications**	19,0	19,1	18,0	17,0
Information	0,8	0,9	1,0	1,0
Services professionnels et spéciaux**	228,2	233,8	218,0	208,0
Locations	7,8	7,8	8,0	8,0
Achats de services de réparation et d'entretien	5,3	5,3	5,3	5,3
Services publics, fournitures et approvisionnements**	131,7	132,1	122,1	114,5
Autres subventions et paiements	2,5	2,5	2,5	2,5
Subside postal	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses en capital secondaires	7,6	1,8	1,8	1,8
	402,9	403,3	376,7	358,1
Total des dépenses de fonctionnement	563,1	569,4	543,3	523,3
Capital				
Dépenses en capital contrôlées	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds renouvelable	0,0	0,0	0,0	0,0
Paiements de transfert				
Crédits	1 392,4	1 386,9	1 376,0	1 370,0
Législatifs	0,2	0,2	0,2	0,2
	1 392,6	1 387,1	1 376,2	1 370,2
Dépenses budgétaires brutes	1 955,7	1 956,5	1 919,5	1 893,5
Moins : Recettes à valoir sur le crédit	0,0	0,0	0,0	0,0
Recettes portées au Trésor	38,8	37,8	36,8	35,8
Dépenses budgétaires nettes	1 916,9	1 918,7	1 882,7	1 893,5
Non budgétaires (Prêts, investissements et avances)				
	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	1 916,9	1 918,7	1 882,7	1 857,7

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

** Une grande partie de ces dépenses sert à payer des services de santé, au nom des clients.

Tableau 4.2 : Sommaire des articles courants de dépenses du Programme du Tribunal des anciens combattants (révision et appel)

(en millions de dollars)	Dépenses prévues 1997-1998*	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Personnel				
Traitements et salaires	6,0	6,0	6,0	6,0
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1,0	1,3	1,3	1,3
	7,0	7,3	7,3	7,3
Biens et Services				
Transport et communications	0,7	0,5	0,5	0,5
Information	0,0	0,0	0,0	0,0
Services professionnels et spéciaux	0,0	0,0	0,0	0,0
Locations	0,0	0,0	0,0	0,0
Achats de services de réparation et d'entretien	0,1	0,1	0,1	0,1
Services publics, fournitures et approvisionnements	0,1	0,1	0,1	0,1
Autres subventions et paiements	0,0	0,0	0,0	0,0
Subside postal	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses en capital secondaires	0,0	0,0	0,0	0,0
	0,9	0,7	0,7	0,7
Total des dépenses de fonctionnement	7,9	8,0	8,0	8,0
Capital				
Dépenses en capital contrôlées	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds renouvelable	0,0	0,0	0,0	0,0
Paiements de transfert				
Crédits	0,0	0,0	0,0	0,0
Législatifs	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses budgétaires brutes	7,9	8,0	8,0	8,0
Moins : Recettes à valoir sur le crédit	0,0	0,0	0,0	0,0
Recettes portées au Trésor	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses budgétaires nettes	7,9	8,0	8,0	8,0
Non budgétaires (Prêts, investissements et avances)				
	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	7,9	8,0	8,0	8,0

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

Portefeuille des Anciens Combattants

Tableau 5 : Ressources du Portefeuille par programme et secteur d'activités pour l'exercice du Budget principal des dépenses

(en millions de dollars)	Budgétaires					Prêts, investis- sements et avances non budgétaires	Dépenses brutes prévues	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Dépenses nettes prévues
	ETP	Fonction- nement	Subven- tions et contri- butions	Brutes - crédit	Postes légis- latifs*				
Programme des Anciens Combattants									
<i>Prestations et services</i> (Comprend : Secteur de service des Pensions et allocations, des Services juridiques des pensions, des Soins de santé et de la Commémoration)	2 773	535,0	1 386,9	1 921,9	0,2	0,0	1 922,1	0,0	1 922,1
<i>Administration ministérielle</i>	462	34,4	0,0	34,4	0,0	0,0	34,4	0,0	34,4
Total du Programme	3 235	569,4	1 836,9	1 956,3	0,2	0,0	1 956,5	0,0	1 956,5
Programme du Tribunal des anciens combattants (révision et appel)									
<i>Tribunal des anciens combattants (révision et appel)</i>	105	8,0	0,0	8,0	0,0	0,0	8,0	0,0	8,0
Total du Portefeuille	3 340	577,4	1 836,9	1 964,3	0,2	0,0	1 964,5	0,0	1 964,5

* Ne comprennent pas les postes non budgétaires ni les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés ni les allocations du ministre, qui sont attribuées aux dépenses de fonctionnement.

Tableau 6 : Paiements de transfert par programme et secteur d'activité

(en milliers de dollars)	Dépenses prévues 1997-1998*	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Subventions				
Programme des Anciens Combattants				
<i>Prestations et services</i>				
Subventions aux anciens combattants et autres personnes admissibles en vue de compenser pour le décès ou l'invalidité associé au service militaire, ou leur accorder une aide financière et autre là où le besoin se fait sentir :				
(L) Pensions d'invalidité et aide à l'inhumation	1 159 990	1 160 866	1 160 104	1 159 182
Paiements en vertu du <i>Règlement sur l'indemnisation en cas d'accident d'aviation</i>	750	750	750	750
Paiements de prestations pour bravoure	71	71	71	71
Allocations aux anciens combattants	53 000	40 000	34 000	28 000
Assistance accordée en conformité avec les dispositions du <i>Règlement sur le Fonds de secours</i>	1 490	2 000	2 000	2 000
Enfants des anciens combattants décédés - aide à l'éducation	281	131	131	131
Association canadienne des anciens combattants au Royaume-Uni	1	1	1	1
Remboursement, en vertu de l'article 10 de la <i>Loi sur la réadaptation des anciens combattants</i>	2	2	2	2
Formation universitaire et professionnelle	264	100	50	50
Aide aux anciens combattants canadiens - District d'outre-mer	390	390	390	390
(L) Rajustement des engagements actuariels de l'assurance des soldats de retour au pays	10	10	10	10
(L) Rajustement des engagements actuariels de l'assurance des anciens combattants	175	175	175	175
Subventions aux anciens combattants et à d'autres personnes admissibles ainsi qu'aux établissements de soins de santé pour les allocations de traitement et prestations connexes relatifs au service militaire	1 500	1 500	1 500	1 500

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

Tableau 6 : Paiements de transfert par programme et secteur d'activité (suite)

(en milliers de dollars)	Dépenses prévues 1997-1998*	Dépenses prévues 1998-1999	Dépenses prévues 1999-2000	Dépenses prévues 2000-2001
Subventions (suite)				
Programme des Anciens Combattants (suite)				
<i>Prestations et services (suite)</i>				
Subventions à des organismes à but non lucratif et à d'autres organismes pour commémorer les sacrifices et les exploits des anciens combattants canadiens :				
Fonds du Souvenir	11 819	16 319	16 319	16 319
<i>Commonwealth War Graves Commission</i>	6 648	6 648	6 648	6 648
Cimetière commémoratif des Nations Unies en Corée	70	70	70	70
<i>Administration ministérielle</i>				
Paiements aux anciens combattants ou leurs survivants en vertu de la <i>Loi sur les indemnités de service de guerre</i> (S.R.C., 1970, ch. W-4)				
(L) Crédits de réadaptation en vertu de l'article 8	2	2	2	2
(L) Remboursements en vertu de l'article 15 pour l'ajustement de compensation conformément à la <i>Loi sur les terres destinées aux anciens combattants</i>	10	10	10	10
Total des subventions	1 236 473	1 229 045	1 222 233	1 215 311
Contributions				
Programme des Anciens Combattants				
<i>Prestations et services</i>				
Contributions accordées aux anciens combattants, en vertu du PAAC, en vue d'aider à payer les coûts des soins complémentaires de santé qui ne sont pas couverts par les programmes de santé provinciaux				
	152 963	152 473	152 473	152 473
Contributions aux provinces respectives conformément aux accords relatifs à la cession des hôpitaux du Ministère				
	3 129	5 616	1 500	2 417
Total des contributions	156 092	158 089	153 973	154 890
Articles non requis :				
Fonds de bienfaisance de l'Armée	18	0	0	0
Total des subventions et contributions	1 392 583	1 387 134	1 376 206	1 307 201

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

Tableau 7 : Recettes par programme

Recettes à valoir sur le crédit	Recettes prévues 1997-1998	Recettes prévues 1998-1999	Recettes prévues 1999-2000	Recettes prévues 2000-2001
(en millions de dollars)				
Programme des Anciens Combattants	0,0	0,0	0,0	0,0
Programme du Tribunal des anciens combattants (révision et appel)	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des recettes à valoir sur le crédit	0,0	0,0	0,0	0,0

Recettes portées au Trésor	Recettes prévues 1997-1998	Recettes prévues 1998-1999	Recettes prévues 1999-2000	Recettes prévues 2000-2001
(en millions de dollars)				
Programme des Anciens Combattants				
Régimes provinciaux d'assurance médicale et d'hospitalisation	22,5	22,5	22,5	22,5
Autres services aux malades hospitalisés	8,3	7,3	6,3	5,3
Recouvrement des pensions de gouvernements étrangers et services aux anciens combattants étrangers	2,0	2,0	2,0	2,0
Intérêts sur les prêts consentis en vertu de la <i>Loi sur les terres destinées aux anciens combattants</i>	1,0	1,0	1,0	1,0
Remboursement des dépenses de l'année précédente	4,5	4,5	4,5	4,5
Autres	0,5	0,5	0,5	0,5
	38,8	37,8	36,8	35,8
Programme du Tribunal des anciens combattants (révision et appel)	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des recettes portées au Trésor	38,8	37,8	36,8	35,8
Total des recettes	38,8	37,8	36,8	35,8

Tableau 8 : Coût net des programmes pour 1998-1999

(en millions de dollars)	Programme des Anciens Combattants	Programme du Tribunal des anciens combattants (révision et appel)	Total
Dépenses brutes prévues	1 956,5	8,0	1 964,5
Plus :			
<i>Services fournis sans frais</i>			
Installations fournies sans frais par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	12,9	0,4	13,3
Services de comptabilité et d'émission de chèques offerts par TPSGC	0,4	0,0	0,4
Cotisations visant la part des employés des primes d'assurance et les coûts payés par le SCT	9,2	0,4	9,6
Rémunération des employés fournie par Ressources humaines Canada	1,5	0,0	1,5
Traitement et coûts connexes des services juridiques fournis par Justice Canada	0,3	0,0	0,3
	24,3	0,8	25,1
Coût total des Programmes	1 980,8	8,8	1 989,6
Moins :			
Recettes à valoir sur le crédit	0,0	0,0	0,0
Recettes portées au Trésor	37,8	0,0	37,8
	37,8	0,0	37,8
Coût net des Programmes	1 943,0	8,8	1 951,8
Coût net estimatif des Programmes en 1997-1998*	1 939,9	9,1	1 949,0

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses prévues à la fin de l'exercice courant.

Autres informations

Tableau 9 : Liste des lois et des règlements

Lois et règlements en vigueur

Le ministre assume l'entière responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :	
<i>Loi sur l'aide en matière d'éducation aux enfants des anciens combattants décédés</i>	L.R.C. 1985, ch. C-28, modifiée
<i>Loi sur les allocations aux anciens combattants</i>	L.R.C. 1985, ch. W-3, modifiée
<i>Loi sur l'assurance des anciens combattants</i>	S.R.C. 1970, ch. V-3, modifiée
<i>Loi de l'assurance des soldats de retour</i>	S.C. 1920, ch. 54, modifiée
<i>Loi sur les avantages destinés aux anciens combattants</i>	S.R.C. 1970, ch. V-2, modifiée
<i>Loi sur les avantages liés à la guerre pour les anciens combattants de la marine marchande et les civils</i>	L.R.C. 1985, ch. C-31, modifiée
<i>Loi sur le Corps féminin de la Marine royale de le South African Military Nursing Service (Service sud-africain d'infirmières militaires) [Prestations]</i>	S.R.C. 1952, ch. 297
<i>Loi d'établissement de soldats</i>	S.R.C. 1927, ch. 188, modifiée
<i>Loi sur le Fonds de bienfaisance de l'armée</i>	S.R.C. 1970, ch. A-16, modifiée
<i>Loi sur les indemnités de service de guerre</i>	S.R.C. 1970, ch. W-4, modifiée
<i>Loi sur le ministère des Anciens combattants</i>	L.R.C. 1985, ch. V-1, modifiée
<i>Loi sur les pensions</i>	L.R.C. 1985, ch. P-6, modifiée
<i>Loi sur les prestations de service de guerre destinées aux agents spéciaux</i>	S.R.C. 1952, ch. 256
<i>Loi sur les prestations de service de guerre pour les surveillants</i>	S.R.C. 1952, ch. 258
<i>Loi sur les terres destinées aux anciens combattants</i>	S.R.C. 1970, ch. V-4, modifiée
<i>Loi sur le Tribunal des anciens combattants (révision et appel)</i>	L.C. 1994-95, ch. 18, modifiée
Le ministre partage la responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :	
<i>Loi sur l'aéronautique , article 9</i>	L.R.C. 1985, ch. A-2, art. 9, modifiée (ministre des Transports)
<i>Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada, article 5</i>	S.R.C. 1970, ch. R-10, art. 5, (Solliciteur général)
<i>Loi sur les Indiens (Établissement de soldats)</i>	S.R.C. 1927, ch. 98, modifiée (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien)
<i>Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada , articles 32 à 34</i>	L.R.C. 1985, ch. R-11, arts. 32-34 (Solliciteur général)
<i>Loi sur la prise en charge des prestations de la Commission de secours d'Halifax</i>	S.C. 1974-75-76, ch. 88, modifiée (ministre des Finances)
<i>Loi des subsides n° 10 de 1964, crédit n° 58a de Défense nationale</i>	S.C. 1964, ch. 34, ann. B, Défense nationale, crédit 58a (ministre de la Défense nationale)
Le ministre assume l'entière responsabilité de l'application des règlements et décrets suivants devant le Parlement :	
<i>Règlement sur l'aide en matière d'éducation aux enfants des anciens combattants décédés</i>	C.R.C. 1978, ch. 399, modifié
<i>Règlement sur l'ajustement annuel des pensions et allocations</i>	DORS/91-620, modifié
<i>Règlement sur les allocations aux anciens combattants</i>	C.R.C. 1978, ch. 1602, modifié
<i>Règlement sur l'assurance des anciens combattants</i>	C.R.C. 1978, ch. 1587
<i>Règlement sur l'assurance des soldats de retour au pays</i>	C.R.C. 1978, ch. 1390
<i>Règlement sur les ateliers d'anciens combattants</i>	C.R.C. 1978, ch. 1582
<i>Décret désignant Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) comme le siège du Tribunal des anciens combattants (révision et appel)</i>	TR/96-66
<i>Règlement sur les compensations</i>	DORS/96-66
<i>Décret sur la Croix du Souvenir (Première Guerre mondiale)</i>	C.R.C. 1978, ch. 1622, modifié

Tableau 9 : Liste des lois et des règlements (suite)

Lois et règlements en vigueur (suite)

<i>Décret sur la Croix du Souvenir (Seconde Guerre mondiale)</i>	C.R.C. 1978, ch. 1623, modifié
<i>Règlement sur la curatelle des biens des anciens combattants</i>	C.R.C. 1978, ch. 1579
<i>Règlement sur la délégation des pouvoirs (LTAC)</i>	C.R.C. 1978, ch. 1588, modifié
<i>Règlement sur la désignation de personnes et d'organisations</i>	DORS/96-68
<i>Règlement sur le Fonds de bienfaisance de l'armée</i>	C.R.C. 1978, ch. 358
<i>Règlement sur le fonds de secours (allocations aux anciens combattants et allocations de guerre pour les civils)</i>	C.R.C. 1978, ch. 1578, modifié
<i>Règlement sur la formation des pensionnés</i>	C.R.C. 1978, ch. 1581, modifié
<i>Décret concernant la formation professionnelle des marins marchands</i>	DORS/49-533 DORS/95-468
<i>Règlement sur les frais de sépulture des anciens combattants admissibles (Last Post Fund)</i>	C.P. 1944-45/8848
<i>Ordonnance sur l'indemnisation des employés civils (Guerre) de l'État</i>	C.R.C. 1978, ch. 1601
<i>Règlement sur les indemnités de service de guerre</i>	TR/94-62, modifié
<i>Décret sur la Médaille canadienne des Volontaires</i>	C.R.C. 1978, ch. 1600
<i>Ordonnance sur le paiement à un enfant ou à une personne qui n'est pas saine d'esprit</i>	C.R.C. 1978, ch. 1599
<i>Ordonnance sur le paiement aux personnes à charge de membres décédés ou d'anciens membres</i>	TR/90-95, modifié
<i>Décret sur les prestations pour bravoure</i>	DORS/95-467
<i>Règlement de 1995 sur les sépultures des anciens combattants</i>	C.R.C. 1978, ch. 1590
<i>Règlement sur la signature de documents visant l'achat de propriétés</i>	DORS/90-594, modifié
<i>Règlement sur les soins de santé pour anciens combattants</i>	C.R.C. 1978, ch. 1594, modifié
<i>Règlement sur les terres destinées aux anciens combattants</i>	C.R.C. 1978, ch. 1585, modifié
<i>Règlement sur le traitement des anciens combattants</i>	DORS/96-67
<i>Règlement sur le Tribunal des anciens combattants (révision et appel)</i>	
Le ministre partage la responsabilité de l'application des règlements et décrets suivantes devant le Parlement:	
<i>Règlement sur l'indemnisation en cas d'accident d'aviation</i>	C.R.C. 1978, ch. 10, modifié (le ministre des Transports)
<i>Règlement sur la pension dans les zones de service spécial</i>	C.R.C. 1978, ch. 350, modifié (le ministre de la Défense nationale)
<i>Règlement sur la pension de retraite des membres d'un contingent spécial</i>	C.R.C. 1978, ch. 1586 (le président du Conseil du Trésor)

Tableau 9 : Liste des lois et des règlements (suite)

Projets de règlements

Courants :	
<i>Règlement sur les allocations aux anciens combattants</i> , modification	Mise à jour de la définition de la cécité et de la disposition concernant le remboursement des prestations d'aide sociale - En 1998
<i>Règlement sur les ateliers d'anciens combattants</i> , abrogation	Suivi relatif à la fermeture des ateliers d'artisanat (<i>Vetcraft</i>) conformément au Budget du 27 février 1995 - En 1998
<i>Règlement sur les compensations</i> , modification	Réponse aux observations du Comité mixte permanent d'examen de la réglementation - En 1998
<i>Règlement sur la fonds de secours (allocations aux anciens combattants et allocations de guerre pour les civils)</i> , révision	Mise à jour des dispositions désuètes - En 1998
<i>Régime d'indemnisation des conjoints d'attachés militaires canadiens</i> , révision	Suivi relatif à la réforme du processus des pensions - En 1998
<i>Règlement sur l'indemnisation en cas d'accident d'aviation</i> , modification	Suivi relatif à la réforme du processus des pensions - En 1998
<i>Ordonnance sur le paiement à un enfant ou à une personne qui n'est pas saine d'esprit</i> , abrogation	Abrogation du règlement désuet - En 1998
<i>Ordonnance sur le paiement aux personnes à charge de membres décédés ou d'anciens membres</i> , abrogation	Abrogation du règlement désuet - En 1998
<i>Règlement de 1995 sur les sépultures des anciens combattants et Règlement sur les frais de sépulture des anciens combattants admissibles (Last Post Fund)</i> , combinaison et révision	Transfert de la gestion des programmes relatifs à l'inhumation au Fonds du Souvenir (<i>Last Post Fund</i>), et réponse aux observations du Comité d'examen de la réglementation - En 1998
<i>Règlement sur la signature de documents visant l'achat de propriétés</i> , abrogation	Abrogation du règlement désuet - En 1998
<i>Règlement sur les soins de santé pour anciens combattants</i> , modification	Suivi relatif à la réforme du processus des pensions, réponse aux observations du Comité d'examen de la réglementation, extension de la disposition concernant la rétroactivité, et abrogation des dispositions désuètes - En 1998
<i>Règlement sur les terres destinées aux anciens combattants</i> , modification	Suivi relatif au projet de loi modifiant la <i>Loi sur les terres destinées aux anciens combattants</i> - En 1998
À venir :	
<i>Règlement sur la délégation des pouvoirs (LTAC)</i> , abrogation	Abrogation du règlement inutile - En 1998, après l'adoption d'une modification habilitante à la <i>Loi sur les terres destinées aux anciens combattants</i>
<i>Règlement sur la formation des pensionnés</i> , abrogation	Suivi relatif à la fin du programme de formation des pensionnés conformément au Budget du 27 février 1995
<i>Ordonnance sur l'indemnisation des employés civils (Guerre) de l'État</i> , révision	Suivi relatif à la réforme du processus des pensions, après l'adoption d'une modification habilitante à la <i>Loi sur le ministère des Anciens combattants</i>

Pour de plus amples détails sur ces projets de règlement, s'adresser par écrit à M. Richard Brunton, directeur, Lois et Règlements du Portefeuille, Services exécutifs du Portefeuille, à Anciens Combattants Canada, 66, rue Slater, Ottawa (Ontario), K1A 0P4. On peut aussi le joindre dans l'Internet à http://rabrunto@ncr.vac-acc.gc.ca, par téléphone au 613-996-4173 ou encore par au télécopieur 613-941-5431.

Tableau 10 : Comparaison entre la structure des activités sous le Cadre du plan opérationnel (CPO) et les secteurs d'activités et de service sous la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR)

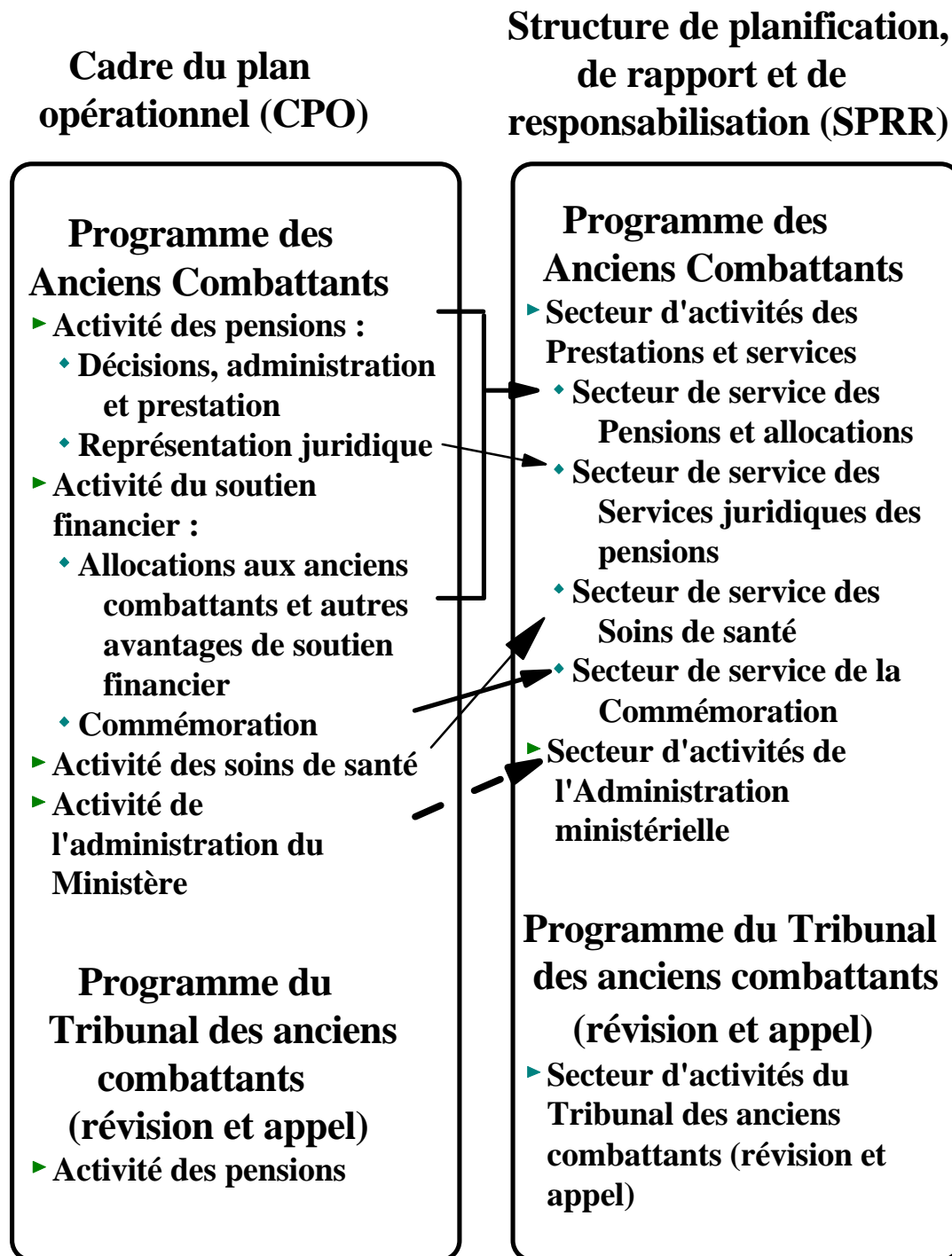


Tableau 11 : Comparaison entre le Budget principal des dépenses en 1997-1998 selon le Cadre du plan opérationnel (CPO) et le Budget principal des dépenses prévu en 1998-1999 selon la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) -- Équivalents temps plein (ETP) et ressources

(millions de dollars)	CPO de 1997-1998		SPRR de 1998-1999	
	Budget principal des dépenses	Budget principal des dépenses	<i>Budget principal des dépenses</i>	<i>Budget principal des dépenses</i>
Activités/ Secteurs d'activités et de service	ETP	Ressources	<i>ETP</i>	<i>Ressources</i>
Programme des Anciens Combattants				
Activité des soins de santé	2 019	620,2	0	0,0
Activité des pensions	450	1 166,7	0	0,0
Activité du soutien financier	299	96,1	0	0,0
Activité de l'administration du Ministère	444	30,9	0	0,0
Secteur d'activités des Prestations et services <i>(Comprend : Les secteurs de service des Pensions et allocations, des Services juridiques des pensions, des Soins de santé et de la Commémoration)</i>	0	0,0	2 773	1 922,1
Secteur d'activités de l'Administration ministérielle	0	0,0	462	34,4
Total du programme des Anciens Combattants	3 212	1 913,9	3 235	1 956,5
Programme du Tribunal des anciens combattants (révision et appel)				
Activité des pensions	105	7,7	0	0,0
Secteur d'activités du Tribunal des anciens combattants (révision et appel)	0	0,0	105	8,0
Total du programme du Tribunal des anciens combattants (révision et appel)	105	7,7	105	8,0
Total des ETP et des dépenses du Portefeuille	3 317	1 921,6	3 340	1 964,5

Tableau 12 : Références

Le portefeuille des Anciens Combattants fait paraître différentes publications sur les programmes et services offerts. Elles s'obtiennent auprès des bureaux régionaux et de district des Anciens Combattants ou en écrivant à la Direction générale des communications, Anciens Combattants Canada, C.P. 7700, 161, rue Grafton, Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 8M9. Vous pouvez aussi obtenir des renseignements au sujet des activités du Portefeuille par l'intermédiaire de l'Internet, au www.vac-acc.gc.ca.

Les documents du Ministère qui suivent peuvent être obtenus auprès de la Direction générale de la planification ministérielle, Anciens Combattants Canada (à la même adresse que ci-dessus) :

Anciens Combattants : À Votre Service, Anciens Combattants Canada, n° de catalogue V32-64/1995, ministre des Approvisionnements et Services Canada 1995.

*Budget des dépenses 1997-1998 : Un rapport sur les plans et les priorités, Document pilote, Anciens Combattants Canada, n° de catalogue BT31-2/1998-III-49, ministre des Approvisionnements et Services Canada 1997.

*Rapport sur le rendement pour la période se terminant le 31 mars 1997 : Présentation améliorée des rapports au Parlement - Document pilote, Anciens Combattants Canada, n° de catalogue BT31-4/16-1997, ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 1997.

*Portefeuille des Anciens Combattants : Stratégie de développement durable, Anciens Combattants Canada, n° de catalogue V32-69-1997.

* Des exposés de ces documents sont disponibles sur le réseau World Wide Web. On pourra les consulter sur le site Web d'ACC à l'adresse : <http://www.vac-acc.gc.ca>.

Section IV : Index

Anciens Combattants Canada . . .	3, 4, 9	3-8, 11, 20, 21
Mandat	3	
Approche pour un service axé sur le client	7, 11, 12, 21, 22	
Cadre du plan opérationnel	4, 8, 44, 45	
Clientèle	9-11, 13, 15, 16	
Développement durable	21	
Examen de l'infrastructure des services ministériels	7, 22	
Facteurs juridiques	11	
Initiatives stratégiques	6, 7, 11, 12, 17, 19, 21-24	
Cession de l'Hôpital Sainte-Anne	7, 17	
Commémoration	1, 7, 19	
Examen des besoins de soins des anciens combattants	7, 17	
Initiative de coordination des soins de santé	6, 7, 23	
L'an 2000	7, 22	
Organismes d'anciens combattants	7, 23	
Partenariat dans l'économie du savoir	7, 21, 24	
Renouveau administratif	7, 11, 12, 22	
Intervenants	20	
La Relève	6, 21	
Objectifs	8, 13-15, 18, 20, 25	
Partenariat	7, 16, 17, 21, 23, 24	
Plans	1, 5, 6, 11, 17, 21	
Portefeuille des Anciens Combattants	1,	
Priorités	1, 6, 21, 22	
Programme des Anciens Combattants	4, 5, 8-24	
Programme du Tribunal des anciens combattants (révision et appel)	4, 5, 24, 25	
Projet de remaniement des prestations	7, 11, 12, 22, 30	
Qualité du service	21	
Secteur d'activités des prestations et services	4, 7-19	
Commémoration	4, 7-9, 18, 19	
Pensions et allocations	4, 8, 9, 13, 14, 24	
Services juridiques des pensions	4, 8, 9, 14, 24	
Soins de santé	4, 7-9, 15-18	
Secteurs d'activités	4	
Administration ministérielle	4, 7, 8, 20-24	
Prestations et services	4, 7-19, 24, 45	
Tribunal des anciens combattants (révision et appel)	4, 24, 25, 45	
Structure de planification, de rapport et de responsabilisation	4, 8, 44, 45	
Tribunal des anciens combattants (révision et appel)	3-5, 25	
Mandat	3	
Vieillesse	10, 11, 15	